

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°175/2020

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 5 novembre 2020

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 5 novembre 2020.

Les Conseillers Communautaires à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguee de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°176/2020

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 17 novembre 2020

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 novembre 2020.

Les Conseillers Communautaires à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

41

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°177/2020

Objet : Déchets ménagers : Adoption des tarifs de la redevance 2021

Le Président expose que chaque année le conseil communautaire doit voter les tarifs de la REOMI.

Pour la préparation de la politique tarifaire 2021, les éléments suivants ont été pris en compte:

- Un résultat de l'exercice 2020 déficitaire et un budget qui s'équilibre au fil des années grâce aux excédents reportés lesquels s'amenuisent.
- Une hausse très importante des tarifs du SYTEVOM sur la part habitant (+10 €/hab) et la tonne traitée (+5.5 €/t)
- Une incertitude sur les soutiens Citeo.
- L'existence de la provision pour risques de 447 799,47 €.
- La nécessité d'adopter une stratégie tarifaire de manière pluriannuelle

Ces orientations se sont déclinées de la manière suivante :

- Une hausse limitée de 5.5% de l'ensemble des tarifs « fixes ».
- Par ailleurs, une hausse des tarifs de la part variable est recherchée. Elle a vocation à inciter l'utilisateur à moins présenter son bac à la collecte.

Ainsi sont proposés les tarifs suivants :

1. Particuliers logements individuels / pavillonnaires

NOMBRE DE PERSONNES	Taille du bac	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2021	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2020	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 ^{ème} levée
1 personne	80 l	84.35 €	79.95 €	0.96 €	1.96 €	2.55 €
2 personnes	120 l	164.90 €	156.30 €	1.44 €	2.44 €	3.17 €
3 et 4 personnes	180 l	170.60 €	161.70 €	2.16 €	3.16 €	4.11 €
5 personnes et +	240 l	176.90 €	167.70 €	2.88 €	3.88 €	5.04 €
résidence secondaire		79.10 € sans seuil de levée	75 € sans seuil de levée	Selon la taille du bac		

Pour les résidences secondaires (sans changement) le forfait n'intègre pas les 12 levées d'office. Les levées sont comptabilisées et facturées dès la première. Compte tenu du passage en C0.5 il n'est plus possible de se voir facturer plus de 26 levées.

2. Tarifs particuliers habitat collectif collecte toutes les 2 semaines :

NOMBRE DE PERSONNES	Forfait annuel fixe intégrant les premières levées tarif 2021	Forfait annuel fixe intégrant les premières levées tarif 2020	Coût à la levée supplémentaire
1	79.25 €	75.10 €	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyers dans l'immeuble. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 ^{ème} levée par bac.
2	164.90 €	156.30 €	
3	170.60 €	161.70 €	
4	170.60 €	161.70 €	
5 et +	176.90 €	167.10 €	

Pour les collectifs, les bacs sont mutualisés, chaque foyer paie en fonction de sa composition une part fixe et les 12 premières levées comme un logement pavillonnaire (sauf personne seule). A partir de la 13^{ème} levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeuble en fonction du nombre de foyers de ce collectif.

3. Particuliers logements individuels / pavillonnaires en secteur de collecte hebdomadaire

NOMBRE DE PERSONNES	Taille du bac	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2021	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2020	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 ^{ème} levée
1 personne	80 l	84.35 €	79.95 €	0.96 €	1.96 €	2.55 €
2 personnes	120 l	164.90 €	156.30 €	1.44 €	2.44 €	3.17 €
3 et 4 personnes	180 l	170.60 €	161.70 €	2.16 €	3.16 €	4.11 €
5 personnes et +	240 l	176.90 €	167.70 €	2.88 €	3.88 €	5.04 €
résidence secondaire		79.10 € sans seuil de levée	75 € sans seuil de levée	Selon la taille du bac		

Pour les résidences secondaires (sans changement) le forfait n'intègre pas les 12 levées d'office. Les levées sont comptabilisées et facturées dès la première.

Deux majorations sont appliquées sur les levées supplémentaires à partir de la 26^{ème}.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le
 ID : 070-247000722-20201215-177_2020-DE

4. Tarifs particuliers habitat grand collectif ou habitat collectif en secteur de collecte hebdomadaire.

NOMBRE DE PERSONNES	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées tarif 2021	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées tarif 2020	Coût à la levée supplémentaire
1	79.25 €	75.10 €	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyers dans l'immeuble. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 ^{ème} levée par bac.
2	164.90 €	156.30 €	
3	170.60 €	161.70 €	
4	170.60 €	161.70 €	
5 et +	176.90 €	167.10 €	

Pour les collectifs, les bacs sont mutualisés, chaque foyer paie en fonction de sa composition une part fixe et les 12 premières levées comme un logement pavillonnaire (sauf personne seule). A partir de la 13^{ème} levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeuble en fonction du nombre de foyers de ce collectif.

Les règles de majoration à partir de la 16^{ème} et de la 26^{ème} levée s'appliquent.

5. **Cas particuliers :**

- "GIR" et personnes en situation de handicap pour incontinence

Ces situations peuvent nécessiter un dimensionnement supérieur du bac.

Sur présentation de justificatif et après validation des services, il sera accepté de doter le demandeur d'un bac de la taille immédiatement supérieure sans modification de la catégorie de facturation de l'utilisateur.

- Courmont :

En raison de la collecte en un seul point pour l'ensemble de la commune, les habitants de Courmont ont un tarif différencié.

NOMBRE DE PERSONNES	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2020	Coût à la levée supplémentaire
1	82.50 €	78.15 €	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyer dans la commune. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 ^{ème} levée par bac.
2			
3			
4			
5			
	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2020	Coût à la levée supplémentaire
Administration communale	26 € (pas de levées intégrées)	25 € (pas de levées intégrées)	

Pour une résidence secondaire le coût sera de 50,65 € par an (sans changement) sans application et facturation des levées.

Pour un professionnel, il est fait application de la grille de tarification appliquée sur l'ensemble du territoire communautaire, soit une dotation d'un bac répondant à son besoin avec facturation d'un forfait fixe et des levées.

- Cas des usagers éloignés du point de collecte :

Vu la jurisprudence du conseil d'Etat du 24 mai 1963 n°59-268 Dufour, il est créé un abattement sur la part fixe pour les foyers distants de plus de 200 mètres du point de collecte. La distance des 200 mètres s'entend entre le point de collecte situé sur la voie publique et la limite de la ou des propriétés privées. Les voies privées ne sont pas comptabilisées dans l'appréciation de cette distance.

Cet abattement devra faire l'objet d'une demande écrite et fera l'objet d'un constat des services.

Le montant de l'abattement est de 15€. (Cette possibilité ne concerne pas la commune de Courmont qui bénéficie d'un tarif particulier).

- Cas des bacs mis à disposition pour manifestation :

Les bacs mis à la disposition ponctuellement d'une association, d'une commune, d'une manifestation ou un évènement seront des bacs de 770 litres uniquement. Ils sont facturés à 30 € (frais de gestion) pour les OM et 30 € (frais de gestion) pour les bacs de CS

6. Professionnels :

- Professionnels dont l'activité ne se trouve pas à leur domicile:

La facturation sera variable selon la taille du bac ou si le professionnel refuse la dotation en bac mais se trouve dans l'incapacité de prouver l'élimination par un contrat dédié il se verra appliquer un forfait dit "pas de dotation d'office".

Professionnel 1 passage hebdomadaire :

	Taille du bac	Forfait annuel pas de dotation d'office 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées tarif 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2020	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 ^{ème} levée
Forfait "pas de dotation d'office"		79,10 €		75,00 €			
Professionnels litres	80 l		84,35 €	79,95 €	0,96 €	1.96 €	2.55 €
	120 l		164,90 €	156,30 €	1,44 €	2.44 €	3.17 €
	180 l		170,60 €	161,70 €	2,16 €	3.16 €	4.11 €
	240 l		176,90 €	167,10 €	2,88 €	3.88 €	5.04 €
	360 l		264,50 €	250,65 €	4,32 €	5,32 €	6,92 €
	660 l		472,00 €	447,40 €	7,92 €	8,92 €	11,47 €
	770 l		554,00 €	525,20 €	9,24 €	10,24 €	13,31 €

Professionnel plusieurs passages hebdomadaires :

	Taille du bac	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées tarif 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2020	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 ^{ème} levée
Professionnels litres passages / semaine	2 360 l	315,60 €	299,15 €	4,32 €	5,32 €	6,92 €
	660 l	523,17 €	495,90 €	7,92 €	8,92 €	11,47 €
	770 l	605,25 €	573,70 €	9,24 €	10,24 €	13,31 €
Professionnels litres passages / semaine	3 360 l	366,77 €	347,65 €	4,32 €	5,32 €	6,92 €
	660 l	574,34 €	544,40 €	7,92 €	8,92 €	11,47 €
	770 l	656,42 €	622,20 €	9,24 €	10,24 €	13,31 €
Professionnels litres passages / semaine	4 360 l	417,94 €	396,15 €	4,32 €	5,32 €	6,92 €
	660 l	625,50 €	592,9 €	7,92 €	8,92 €	11,47 €
	770 l	707,59 €	670,7 €	9,24 €	10,24 €	13,31 €
Professionnels litres passages / semaine	5 360 l	469,11 €	444,65 €	4,32 €	5,32 €	6,92 €
	660 l	676,68 €	641,4 €	7,92 €	8,92 €	11,47 €
	770 l	758,77 €	719,2 €	9,24 €	10,24 €	13,31 €

▪ **Professionnel en « logement » collectif :**

Les professionnels en habitat collectif sont facturés sur le même principe que les particuliers. Il leur est fait application du tarif de leur catégorie et d'une part liée à la mutualisation des bacs. Ainsi, les bacs sont mutualisés, chaque professionnel paie en fonction de sa composition/catégorie une part fixe et les 12 premières levées comme un professionnel. A partir de la 13ème levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeuble en fonction du nombre de foyers (particuliers et professionnels) de ce collectif.

Les règles de majoration à partir de la 16ème et de la 26ème levée s'appliquent.

○ **Professionnels travaillant à domicile (autoentrepreneur...) :**

▪ **Professionnel ne demandant pas de bac dédié à l'activité :**

Il sera mis en place un forfait de 52,75 € pour le "professionnel à domicile" sans comptage des levées qui sont supportées par le foyer

▪ **Professionnel à domicile souhaitant un bac :**

Si le professionnel souhaite un bac pour son activité y compris si celle-ci se trouve à domicile il sera appliqué la grille "professionnel".

7. Administrations communales et intercommunales :

Elles seront facturées sur la base d'un forfait de 52,75 € par an par équipement (ou point de dotation) (base identique au professionnel à domicile) quelle que soit la taille du bac mis à disposition, auquel s'ajoute le prix de la levée par bac en fonction de la taille du bac.

Les levées sont comptabilisées au réel. Il n'est pas fait application du forfait d'office de 12 levées.

Dans la mesure où la collecte ne sera effectuée que tous les 15 jours, les dotations en bacs des salles des fêtes seront ajustées à la demande.

8. Tarifs annexes à la REOMI liés à des frais administratifs, de gestion ou de réparation

En parallèle des tarifs de la REOMI 2021 il est proposé comme l'an passé d'adopter les tarifs suivants lesquels ont notamment vocation à responsabiliser les usagers.

Détérioration du bac ou non restitution du bac :

	Bacs 80 à 180 litres	Bacs 240 litres	Bacs 360 litre	Bacs 660 à 770 litres
Changement de couvercle	5 €	5 €	12 €	25 €
Roues	5 €	5 €	5 €	10 € par roue
Changement de bac / bac non restitué	25 €	27 €	44 €	100 €

Changement du volume de bac : frais administratifs 15 €

Toute demande de changement de volume du bac au-delà d'un changement par an se verra appliquée des frais administratifs à hauteur de 15 €. Ces changements de volume de bac devront être justifiés et ne concernent que les changements de composition du foyer ou les déménagements/emménagements.

Lavage de bac : 20 €

Lorsque l'usager n'a pas ou a mal nettoyé son bac et qu'il le restitue, une prestation de lavage de bacs sera facturée.

Mauvais tri : 5 €

Il est proposé de créer un nouveau tarif destiné à responsabiliser les usagers sur la qualité du tri et le contenu de leur bac "jaune". Il s'agit de pouvoir appliquer un prix à la levée majorée pour la collecte des bacs mal-triés lesquels nécessitent une collecte en OMR et donc un passage dédié de la benne ou des agents de collecte. Le tarif proposé est de 5 € la levée avec mise en place d'un système d'avertissements au nombre de 2 au-delà duquel la levée majorée est appliquée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité de suffrages exprimés **ADOpte** l'ensemble des tarifs présentés ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

41

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°178/2020

Objet : FISAC : attribution d'une subvention à l'entreprise VOA CASA à Aibre

Le Président expose qu'en avril 2020, la CCPH a été saisie d'une demande par Monsieur Romain MARQUES dans le cadre de son projet de création d'une activité de cuisiniste à AIBRE sous le nom commercial VOA CASA. Il s'agit là du dernier dossier au titre de l'opération FISAC. Monsieur MARQUES n'est en effet pas éligible au FRT puisque son entreprise a été créée après le 16 mars 2020.

Ce projet s'appuie sur un concept innovant et unique dans la région à travers la vente de cuisines, salles de bain et dressings à domicile grâce à un camion magasin aménagé en mobilier de présentation tel un showroom ambulante. Le besoin financier correspond à l'achat d'un véhicule, à son aménagement (isolation, mobilier d'exposition, flocage), à l'acquisition de matériel informatique pour la réalisation des devis et plans et à de l'outillage divers. Les produits proposés seront de marque française, italienne ou espagnole. En dehors de son apport en capital social de 5 000 €, Monsieur MARQUES a obtenu un prêt bancaire de 44 000 € auprès de la banque populaire et d'un prêt NACRE (*Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise*) de 8 000€ validé par Initiative Doubs en avril dernier en tant que demandeur d'emploi.

Compte-tenu des devis présentés par l'entreprise, il est proposé de retenir les dépenses suivantes pour le calcul de la subvention d'investissement :

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

Reste à charge de
l'entreprise

ID : 070-247000722-20201215-178_2020-DE

Berger
Levrault

DEVIS POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION			Subvention Communautaire de communes		
Devis présentés	Date	Montant HT	%	Montant	Montant
Pour les dépenses d'investissement relatives à la modernisation des entreprises et locaux d'activités					
Véhicule utilitaire (plafonné à 10 000 €)	18/07/2020	10 000,00 €	20%	2 000,00 €	21 682,56 €
Aménagement du véhicule	06/08/2020	3 995,20 €		799,04 €	
Matériel informatique	20/07/2020	2 022,00 €		404,40 €	
Accessoires informatique	29/07/2020	1 058,00 €		211,60 €	
Outillages divers	03/02/2020	750,00 €		150,00 €	
Équipement professionnel	03/02/2020	5 960,00 €		1 192,00 €	
Signalétique	30/01/2020	3 318,00 €		663,60 €	
Montant total de la subvention	27 103,20 €			5 420,64 €	

La commune de AIBRE a été sollicitée sur ce projet et s'est prononcée le 23 novembre 2020 en faveur d'une subvention municipale de 500 € soit au final une subvention globale d'investissement de 5 920.64 € et un reste à charge pour l'entreprise de 21 182.56 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** la part CCPH de la subvention d'investissement de l'entreprise BZLJ (nom commercial VOA CASA) à hauteur de 20 % des dépenses éligibles soit 5 420.64 €,
- **ACTE** la participation de la commune de AIBRE à hauteur de 500 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette décision d'attribution de subvention.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

41

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°179/2020

Objet : Fonds Régional des Territoires : attribution de subventions

Le Président rappelle que le Conseil communautaire, en date du 23 juillet 2020, a décidé de s'engager aux côtés de la Région dans un « **Pacte pour les territoires** ». Ce plan de soutien s'adresse aux entreprises de 0 à 10 salariés particulièrement fragilisées suite à la crise liée au COVID 19.

Il comprend 2 volets :

- Le **Fonds Régional d'Avances Remboursables** dont la gestion est assurée par Initiative Haute Saône.
- Le **Fonds Régional pour les Territoires (FRT)** dont la Région a décidé de déléguer la gestion à chaque EPCI dans le cadre d'une convention de délégation d'octroi des aides et d'autorisation d'intervention comportant un volet aide à l'investissement et un volet aide au fonctionnement.

Sur le volet aide à l'investissement, la CCPH a adopté le 24 septembre 2020 un règlement d'application local visant à définir les conditions d'attribution des aides en complémentarité avec le dispositif FISAC et en application du Règlement UE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

5 nouveaux dossiers ont été déposés et sont présentés dans le tableau annexé à ce rapport pour un montant total d'investissement de 20 061.05 €.

Les entreprises sont : TPE COGEST, LA VIE CLAIRE, LES 2 CLEFS, ACTION HABITAT, EG MARIAGE ET CREATION.

Après instruction des dossiers et vérification de l'assiette des dépenses éligibles conformément aux règlements d'intervention FISAC et FRT le montant total des subventions attribuables est de 9141.67 € répartis comme suit :

- 3 056.67 € au titre de la part CCPH de l'opération FISAC,
- 3 028.34 € au titre du FRT (605.67 € pour la participation CCPH et 2 422.67 € pour la participation Région),
- 3 056.67 € au titre de l'apport Ville d'Héricourt.

À ce stade l'enveloppe FRT restant disponible est de 94 385.81 € sur les 104 810 € prévus soit une consommation de l'enveloppe de 9%.

Sur le volet aide au fonctionnement, la Région, en date du 16 novembre d'accompagner les entreprises par une aide directe aux charges de fonctionnement impactées par le nouveau confinement du 30 octobre. La CCPH s'était également engagée dans cette démarche dès le 5 novembre et a décidé le 17 novembre de valoriser l'enveloppe dédiée à cette mesure afin mobiliser des crédits supplémentaires de la Région (1€ CCPH permet d'appeler 2 € de la Région). A ce jour, nous avons reçu 72 demandes dont la liste est présentée en annexe soit un total de 36 000 €. Il est proposé au conseil communautaire de valider ces demandes pour la part CCPH soit 500 € par dossier.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions présentées ci-dessus au titre du FISAC d'une part et du FRT volet investissement d'autre part,
- **VALIDE** la liste des entreprises bénéficiant d'une aide au fonctionnement de 500 € sur des crédits CCPH
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,


RAISON SOCIALE	DIRECTION	RUE	CP VILLE
AMOUR DE JASMIN	Madame CARRIERE SANDRA	33 RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	70400 HERICOURT
ARMURERIE CIBLE 21	Monsieur BOIS NICOLAS	30 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
AUTO-ECOLE DUCHANOY	Madame TOURDOT LYDIE	8 RUE PIERRE MENDES FRANCE	70400 HERICOURT
BIJOUTERIE HORLOGERIE D. LOSSERAND	Madame LOSSERAND DENISE	14 AVENUE LEON JOUHAUX	70400 HERICOURT
BON APP	Monsieur BARKA SAID	55 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
CAFE DES SPORTS	Monsieur VILLANI FREDERIC	34 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
CHAUSSURE CORDONNERIE TALON MINUTE	Monsieur KARAARSLAN MURAT	6 FAUBOURG DE MONTBELIARD	70400 HERICOURT
CHAUSSURES GERARD (BUSSI)	Madame TANGUY ESTELLE	17 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
COIFFCOOL	Madame GOBERVILLE CHANTAL	7 AV LEON JOUHAUX	70400 HERICOURT
COIFFURE ISA.B	Madame BOILLOT ISABELLE	2 RUE CHARLES JEAND HEUR	70400 HERICOURT
COUPE Foudre	Monsieur et Madame MAHI JAOUAD et MELISSA	6 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
CRISTEL'S BAR	Madame AILHAUD CHRISTELLE	42 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
DOMINIQUE CREATION	Madame ANDRE DOMINIQUE	8 RUE DE HAGUENAU	70400 HERICOURT
EDEN BAR	Monsieur STEINMANN DURUPT LAURENT	29 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
EG MARIAGES ET CREATIONS	Madame GREZEL ELOISE	33 RUE FBG DE MONTBELIARD	70400 HERICOURT
EIRL LA DAME DE PIQUE	Madame BURKHALTER MARIE-CECILE	8 BIS RUE DU 11 NOVEMBRE	70400 HERICOURT
FABY PRESSING	Madame BESSE FABIENNE	18BIS AV LEON JOUHAUX	70400 HERICOURT
GAELE AUTO CONDUITE HERICOURT	Madame SAMBOL GAELE	14 RUE DE LA TOUR	70400 HERICOURT
HERICOURT PECHE	Monsieur RENAUD OLIVIER	5 RUE GUSTAVE EIFFEL	70400 HERICOURT
IMPRIMERIE LBF	Monsieur SEIGNE DENIS	43 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
JANYFLOR	Madame GAUTHERON GHISLAINE Monsieur LACHAT THIERRY	53 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
JOAILLERIE RICEPUTI ET COMPAGNIE	Monsieur RICEPUTI VINCENT	21 DU SALAMON	70400 HERICOURT
L ARAGON	Monsieur ARIK FEYYAZ	18 RUE PIERRE MENDES France	70400 HERICOURT
L ART ET LA MATIERE	Madame DEPARIS CATHERINE	7 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
LA CRINOLINE	Madame LEVIN MARIANNE	50 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
SARL LAURENT LA PETITE FRINGALE	M. et Mme FRANTZ Alexandre et Emilie	8 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
LADY MAN	Madame JOACHIM ANNE	11 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
SAS LE BOUDOIR DE VELOURS	Madame BRON RAPHAELLE	60 AVENUE LEON JOUHAUX	70400 HERICOURT
LE CŒUR SUR LA PATTE	Madame SIMOES-PEREIRA MARIE-LUCIE	16 RUE DU FOUR	70400 HERICOURT
LE SARRASIN	Monsieur et Madame JARDOT LAURENT	33 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
LILIDERMA	Madame ROBERT PASCALE	38 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
STYL BEAUTE	Madame ROBERT PASCALE	38 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
LS EVASION	Monsieur SCHULER LUDOVIC	6 AVENUE JEAN JAURES	70400 HERICOURT
EURL MA PETITE FOLIE	Madame CHENAL FRANCOISE	3 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
MAGHREBURGER	Monsieur EL BOUBALI HAMID	4 RUE DE LA PLANCHETTE	70400 HERICOURT
MOD'ELLE BOUTIC	Madame ALKAMA NADJIA	16 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
PAOLA COIFFURE	Madame BANA PAOLA	30 A GRANDE RUE	70400 BUSSUREL
PARFUMERIE CHRISTINE	Madame ELION CHRISTINE	18 AVENUE LEON JOUHAUX	70400 HERICOURT
PHIL'MOD PHILDAR	Madame BILLIOTTE AUDE	44 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
PIZZAZA	Madame BRENET ISABELLE	13 BIS RUE DES NOYERS	70400 TAVEY
PIZZERIA GRILL LA REGINA	Madame CLAUDE REGINE	2 RUE DU FOUR	70400 HERICOURT
PROFIL STYLE COIFFURE	Madame CORTINOVIS ANNAIC	24 FAUBOURG DE MONTBELIARD	70400 HERICOURT
RESTAURANT LE VOLKAN	Monsieur KAN KAIFER	20-22 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
SALON ISABELLE	Madame BURGER ISABELLE	26 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
SALON SANDRINE	Madame SUTTER SANDRINE	13 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
SALON VALERIE	Madame GAUDARD LAVALETTE VALERIE	40 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
SHENZHEN DOUX	Madame CONSTANTIN SANDRINE	12 RUE DU DOCTEUR PAVILLARD	70400 HERICOURT
STUDIO 70	Monsieur BERNABEU FABRICE	37 RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
STUDIO HORSEPIAN	Monsieur WALUJEVICZ GERALD	30 RUE FBG DE MONTBELIARD	70400 HERICOURT
TEMPS DE PAUSE	Madame GRAFFE SARAH	68 AVENUE DE SAINT VALBERT	70400 HERICOURT
TENDANCE ET TERROIR	Madame ROSSEL SANDRINE	17 RUE DE LA SEME DIVISION BLINDEE	70400 HERICOURT
C-BEAUTY	Madame VILELA CHLOE	40 AVENUE JEAN JEAURES	70400 HERICOURT
LES ORIGINALES	Madame HASSOUN JENNIFER	11 BIS RUE DU GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
BARBER SHOP	MONSIEUR EL ALAMI MOHAMED	12 RUE GENERAL DE GAULLE	70400 HERICOURT
SASU LE PATIO BAR	MONSIEUR EL ALAMI MOHAMED	3 RUE DE LA 5E DIVISION BLINDEE	70400 HERICOURT
MJ AUTO ECOLE	MADAME WYSS	4 RUE DU 11 NOVEMBRE	70400 HERICOURT
LIBERTY GYM	Madame DUPUY ALINE	42 FAUBOURG DE BELFORT	70400 HERICOURT
MC CAFE	Monsieur EL AMRI SAID	20 RUE LEON BLUM	70400 HERICOURT
HORLOGES COMTOISE	Monsieur CONVERSET SEBASTIEN	10 RUE GEORES MARCONNET	70400 HERICOURT
L'AGENCE AUTOMOBILIERE	Monsieur RAYNAUD REMI	ZAC EN SALAMON	70400 HERICOURT
Restaurant LA FILATURE	Monsieur FOURRIER Céline	8 Rue de la 5ème DB	70400 HERICOURT
L'ATELIER DE L'ONGLE	Madame CHAUMONT Céline	6A Impasse le milieu	70400 VYANS LE VAL
ÔM 'INSTITUT	Madame EUVRARD Priscilla	4 Rue des voituriers	70400 HERICOURT
COIFFURE A DOMICILE SANDRINE	Madame COLLILIEUX Sandrine	5 Rue du chemin neuf	70400 CHENEBIER
LA GRIFF DE CINDY	Madame SAILLET Cindy	1 Rue des Chézeaux	70400 ETOBON
ECURIE DE LA SOURCE	Madame DORMOIS Hélène	Rue de Chagey	70400 ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS
SOPHT'COIFFURE	Madame FAIVRE Sophie	16 rue en saumon	70400 COISEVAUX
MAYA BEAUTY	Madame CHEMLA Mandy	60 avenue Léon Jouhaux	70400 HERICOURT
AUBERGE FLEURIE	Monsieur LOUYS Serge	5 Route nationale	70400 CHALONVILLARS
ALIZE COIFFURE	Madame MARTEL Véronique	15 Bis Grande Rue	70400 SAULNOT
HARAS DU CARLIN	Monsieur HAEMMERLE Jérôme	16 rue des Dandeligeons	70400 VYANS LE VAL
SARL POUPS	Monsieur Loris HUG	ZAC EN SALAMON	70400 HERICOURT

FISAC ET FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES - Année 2020

Conseil communautaire du 15 décembre 2020

Date de réception du dossier	Date de complétude du dossier	Enseigne	Ville	Projet	Coût total du projet HT	FISAC		FRT		Total	Taux d'intervention global	
						Assiette des dépenses éligibles HT	Participation Commune	Participation CCPH	Participation CCPH			Participation Région
16/10/2020	16/10/2020	TPE GOGEST	Héricourt	Acquisition PC Portable	1 559,30 €	1 559,30 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €	400,00 €	500,00 €	32%
19/10/2020	19/10/2020	La vie claire	Héricourt	Installation d'un dispositif de vidéosurveillance	5 283,33 €	5 283,33 €	1 056,67 €	1 056,67 €	105,67 €	422,67 €	2 641,67 €	50%
02/11/2020	02/11/2020	Les 2 clés	Héricourt	Remplacement de la porte d'entrée du restaurant.	2 115,08 €	2 115,08 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €	400,00 €	500,00 €	24%
10/11/2020	10/11/2020	ACTION HABITAT	Héricourt	Véhicule utilitaire	19 300,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	200,00 €	800,00 €	5 000,00 €	50%
20/11/2020	20/11/2020	EG MARIAGE ET CREATION	Héricourt	Machine à broder	1 103,34 €	1 103,34 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €	400,00 €	500,00 €	45%

Total des crédits programmés au conseil communautaire du 15 décembre		20 061,05 €	3 056,67 €	3 056,67 €	605,67 €	2 422,67 €	9 141,67 €
Enveloppe votée				50 000,00 €	20 962,00 €	83 848,00 €	
Crédits déjà engagés en 2020			10 919,25 €	25 503,68 €	1 479,17 €	5 916,69 €	
Enveloppe restant disponible				21 439,65 €	18 877,16 €	75 508,64 €	

Montants	400 €	100 €	600 € à 6 000 €	600 € à 6 000 €	240 € à 2400 €	60 € à 600 €	Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020 Affiché le 120 € ID : 070-247000722-20201215-180_2020-DE 
TOTAL	500 €		1200 € à 12 000 €		300 € à 3000 €		600 € à 6000 €
			1500 € à 15 000 €				

* Sous réserve de l'avis du conseil municipal de la commune concernée par le projet

A compter de Janvier 2021, **compte-tenu de la fin de l'opération FISAC**, il est nécessaire de modifier le règlement d'application local du FRT afin de maintenir un soutien à l'investissement des TPE en mobilisant au maximum les aides de la Région.

Pour mémoire, les crédits inscrits à ce dispositif sont de 104 810 €. 20 962 € sont apportés par la CCPH (1€ par habitant) et 83 848 € sont apportés par la Région (4€ par habitant).

Il est proposé d'adopter le règlement d'intervention local suivant qui respecte le cadre du FRT lequel limite le montant des subventions à 10 000 € maximum.

	Projet compris entre 1 000 € et 2999 €	Projet compris entre 3 000 € et 25 000 €	Investissements déjà réalisés et financés par un emprunt bancaire compris entre 3 000 € et 25 000 €
Taux d'intervention		40 % des dépenses éligibles plafonnées à 25 000 €	20 % des dépenses éligibles
Montant de la subvention	Aide forfaitaire de 500 €	1200 € à 10 000 €	600 € à 5 000 €
Financeurs	CCPH (20%) / Région (80 €)		

La participation des communes n'est donc plus sollicitée à compter de Janvier 2021 afin de favoriser la consommation de l'enveloppe régionale.

Pour exemple, un dossier d'investissement de 20 000 € bénéficiera d'une aide de 8000 € répartis comme suit :

- 1 600 € pour la participation CCPH,
- 6 400 € pour la participation Région.

Les entreprises éligibles sont les TPE de moins de 10 salariés dont les projets d'investissements ont pour objet de favoriser :

- La pérennité des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire,
- La réorganisation, suite à la crise, des modes de production, d'échange et des usages numériques,
- La valorisation des productions locales et des savoir-faire locaux,
- La construction d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse,
- L'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ACTE** la fin du dispositif FISAC au 31 décembre 2020,
- **VALIDE** le nouveau règlement d'application local du Fonds Régional des Territoires en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits en report au budget 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020
 Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

41

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM– Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°181/2020

Objet : Subventions insertion 2021

1. Subvention « Mission d'accueil / information et relation à l'entreprise » - Mission locale / Espace Jeunes

La subvention, d'un montant global de **19 000 €**, vise à soutenir 3 axes :

- La mission d'intérêt général de la structure dans le cadre de son activité d'accueil et d'information des jeunes de 16 à 25 ans en matière d'emploi, de formation et d'accès à l'autonomie,
- La mission de Chargé de relations entreprises cofinancée depuis 2015 conjointement avec la CC du Pays de Villersexel et le Fonds Social Européen (FSE).
- La mission de repérage des publics dits « invisibles » engagée depuis 2019 dans le cadre du Programme d'Investissement dans les Compétences (PIC) cofinancée par l'Etat.

2. Subvention « Mission d'insertion, accueil et accompagnement » - Jardins du Mont Vaudois

Sur le volet fonctionnement, le montant de la subvention versée à la structure est de **15 000 €** depuis 2010 au titre de sa mission d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi du Pays d'Héricourt.

Sur le volet investissement, en 2017, l'association a engagé un plan d'actions visant à développer ses ressources liées à l'activité économique en gagnant en nombre d'adhérents tout en répondant aux exigences des financeurs publics en matière de publics accueillis et d'accompagnement socio-professionnel.

Ce plan d'actions comprend un programme d'investissement ambitieux avec l'augmentation des surfaces cultivées grâce à la mise à disposition par la CCPH et la Commune de Verlans de 2 nouvelles parcelles pour une surface de près de 4 ha et l'acquisition par la CCPH et la ville d'Héricourt de 3 tunnels de maraichage installés sur le site en mai 2019. L'exploitation de ces nouvelles parcelles sous serre et en plein champ nécessite un accès à l'eau et à l'électricité. La question a été traitée avec le SIED et les travaux réalisés en 2020. Pour ce qui est de l'accès à l'eau, des échanges sont en cours avec le syndicat des eaux de Le Vernoy.

3. Subvention « Mission d'insertion, accueil et accompagnement » - FRIPVIE

Le chantier d'insertion FRIPVIE développe une offre de service en direction des demandeurs d'emploi du Pays d'Héricourt depuis 2012 en s'appuyant sur un support d'activité lié à la collecte, le tri et la valorisation d'articles

textiles avec un site unique basé à Grand-Charmont. La boutique FRIPVIE d'Héricourt poursuit son activité de vente. En 2019, FRIPVIE a développé une nouvelle activité autour de la couture intégrant un parcours de formation en partenariat avec le lycée des Huisselets à Montbéliard, ce qui permet d'élargir l'offre de service de ce chantier. Il est proposé de maintenir le montant de la subvention communautaire à 1 000 € dans le cadre de la mission d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi du Pays d'Héricourt.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201215-181_2020-DE



Grégoire GILLE et Maryse GIROD ne prennent pas part au vote.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** les montants des subventions suivants : 19 000 € à la Mission Locale, 15 000 € aux Jardins du Mont Vaudois et 1 000 € à FRIPVIE,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions afférentes,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice
48

Nbre de membres présents
41

Nbre de suffrages exprimés
43

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM– Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°182/2020

Objet : Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens – ADCH

Le Président expose que depuis 2017 la CCPH a décidé de concentrer son soutien à l'ADCH sur le volet insertion à travers le financement de deux actions du PLIE :

- Axe 1 : Le référent de parcours chargé d'accompagner spécifiquement le parcours d'accès à l'emploi des bénéficiaires du PLIE,
- Axe 2 : La mission de suivi de la clause d'insertion qui prévoit de réserver des heures de travail à des demandeurs d'emploi locaux dans le cadre des marchés publics de la CCPH et des autres collectivités du département.

Les actions de formation sont quant à elles financées par la Région au titre de sa compétence en formation professionnelle.

Parallèlement, l'ADCH s'est vu également confier par la CCPH la gestion de la Maison de la Formation ce qui en facilite le fonctionnement et décharge la CCPH de cette tâche (Axe 3).

En 2020, l'ADCH a répondu à plusieurs appels à projets sur la thématique de la lutte contre la fracture numérique en particulier en direction des publics les plus fragiles. L'ADCH dispose en effet des moyens techniques et des compétences pour proposer des actions de sensibilisation / formation aux outils du numérique. La structure développe déjà ce type d'action en partenariat avec le CCAS d'Héricourt à destination des seniors. Compte-tenu de la crise sanitaire, ces appels à projets ont été annulés ou reportés. Néanmoins une action a pu être menée avec un accueil sur une demi-journée par semaine pour tout type de public pour la mise à disposition de postes informatique et l'appui technique d'un animateur. Le sujet du numérique reste plus que jamais d'actualité et il convient de poursuivre cet axe de travail et de développement pour 2021 (Axe 4).

Il est proposé de maintenir les objectifs de la CAOM identiques pour 2021 avec une convention financière à même hauteur soit 36 000 €.

Jean VALLEY et Maryse GIROD ne prennent pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20201215-182_2020-DE

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** les 4 axes de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens présentés ci-dessus,
- **VALIDE** le montant de la Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'ADCH soit 36 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions afférentes,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

41

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM– Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°183/2020

Objet : ADCH : consolidation des fonds propres

Le Président expose qu'en juillet 2016, la CCPH a fait connaître à l'ADCH sa décision de diminuer son soutien financier de 47 % passant de **68 000 € à 36 000 € afin d'encourager l'association à une restructuration interne**. Par cette décision, la CCPH a décidé de concentrer son soutien sur les actions appelant des cofinancements FSE au titre de la politique insertion. L'appareil de formation devant, quant à lui, s'équilibrer financièrement. La CCPH a alors néanmoins affirmé sa volonté de soutenir l'association pour les coûts liés à cette restructuration notamment sur les éventuels aspects ressources humaines liés directement et ponctuellement à la réorganisation de la structure.

Suite à un accompagnement DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) l'association a alors présenté en octobre 2016, les scénarios envisageables et les conditions de la pérennisation de son activité :

- Le maintien des actions d'insertion cofinancées FSE : référent de parcours PLIE et chargé de mission Clause Insertion,
- Une nouvelle action de formation : marché régional 2017 - 2020 « Dispositif amont à la Qualification » (DAQ),
- Le maintien des actions de qualification logistique et vente financées par la Région au titre de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi,
- La réévaluation du temps de travail dédié à la direction avec en perspective le départ en retraite de la directrice et la montée en compétence d'un agent en mobilité interne.

L'ADCH a respecté l'ensemble des engagements pris et vient d'être à nouveau retenue par la Région pour sa programmation DAQ 2021 -2024.

Même si l'activité économique apparaît aujourd'hui comme viable avec un carnet de commande pluriannuel pour certaines actions et des dépenses de fonctionnement maîtrisées, la structure financière de l'association reste particulièrement fragile en raison des décalages de versement des soldes des actions FSE (solde 2018 reçu mi 2020), un déficit cumulé depuis 2012 et des charges exceptionnelles liées, entre autres, au départ en retraite de la directrice.

La conséquence est une absence de fonds propres qui peuvent à tout instant faire situation de cessation de paiement et a conduit le commissaire aux comptes à lancer en octobre 2020.

L'année 2020 permet, malgré la situation économique particulière, d'atteindre un résultat à l'équilibre.

Afin de permettre à l'ADCH de retrouver un fonds de roulement suffisant lui permettant d'assumer ses charges sans avoir recours à des dispositifs bancaires coûteux, il est possible, au regard des statuts de l'association de venir en reconstituer les fonds propres. Il est proposé de réaliser cette opération de manière pluriannuelle à hauteur de 10 000 € sur 4 ans soit au total 40 000 € à compter de cette année 2020 sous la forme d'un apport aux fonds propres avec droit de reprise en cas de dissolution de l'association.

Jean VALLEY et Maryse GIROD ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'apporter un soutien financier à l'ADCH sous forme d'un contrat d'apport aux fonds propres avec droit de reprise d'un montant de 10 000 € sur 4 ans soit 40 000 €,
- **DECIDE** de verser 10 000 € dès cet exercice budgétaire 2020,
- **DECIDE** de prévoir la décision modificative budgétaire nécessaire,
- **DECIDE** de prévoir les crédits pour les années 2021-2022 et 2023,
- **AUTORISE** le président à la signature des documents afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201215-183_2020-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

41

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM– Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PARIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°184/2020

Objet : Complexe culturel et de loisirs - signature d'une convention avec le cabinet HEXACOM pour le dépôt de dossier de demande d'autorisation auprès de la CDACi

Le Président expose que le Conseil communautaire a validé à plusieurs reprises dans le contrat métropolitain le dossier d'accompagnement d'un complexe cinématographique et de loisirs dont l'implantation est prévue à Echenans sous Mont Vaudois en vis-à-vis de la zone des Guinnottes 2.

Ce projet concrétise la volonté de M. Jean-Yannick TUPIN exprimée le 29 novembre 2016 pour l'édification d'un multiplexe cinéma (6 à 7 salles), lors d'une rencontre avec Monsieur le Maire d'HERICOURT.

Ce projet participera de la volonté de créer un pôle de développement culturel et de loisirs sur ce secteur qui sera progressivement complété, en portage privé, par la création d'une salle de bowling, d'un laser-game ainsi que d'un restaurant ou deux. Ce pôle qui accueille déjà l'école de l'Odysée du cirque sera complété par une salle de concert en partenariat avec Alternadiff et si le projet se confirme compte tenu de sa complexité, par un centre régional des arts du cirque.

La construction du multiplexe à venir est évaluée par le prospect à ce stade à 8 millions d'euros.

À la suite de l'inscription de ce projet d'une part dans le cadre du contrat métropolitain avec le Région Bourgogne-Franche-Comté et de la possibilité de l'inscrire également dans le futur contrat PACT 2 avec le Département de la Haute-Saône, les partenaires ont convenu de se répartir la charge financière des études préalables de la manière suivante :

- Etude de marché : financée à 100 % par le porteur de projet (**9 000 € HT**),
- Dossier de demande d'autorisation auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDACi) de la Haute Saône (**10 500 € HT**),
 - ⇒ CCPH : **4 750 € HT**
 - ⇒ Ville d'HERICOURT : **4 750 € HT**
 - ⇒ Groupe MAJESTIC CINEMA : **1 000 € HT**

Ce dossier CDACi fait l'objet d'une convention engageant les 3 parties avec le cabinet HEXACOM.

L'inscription de ce dossier dans le contrat métropolitain consiste à l'aménagement de la plateforme par la CCPH comportant environ 350 places de parking pour un montant approximatif de 1,5 millions d'euros, dont le montant exact sera déterminé par l'appel d'offre le moment venu.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le
ID : 070-247000722-20201215-184_2020-DE



Par ailleurs, des participations directes seront sollicitées pour le projet de construction proprement dit de 7 salles auprès du Département de la Haute-Saône et de la Région Bourgogne Franche-Comté. La participation directe de la Ville d'HERICOURT pourrait être de 0.250 à 0.5 millions d'euros grâce à l'apport complémentaire sur fonds propres de la Banque des Territoires.

Les délais de mise au point de ce dossier exigent que les études nécessaires soient à présent conduites sans délais.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (7 votes contre, 3 abstentions) :

- **VALIDE** la participation de la CCPH à hauteur de 4 750 €,
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention afférente.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020
Le Président,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

41

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARECHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM– Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°185/2020

Objet : Complexe culturel et de loisirs : consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la plateforme pour le cinéma

Le Président expose que l'opération de création d'une plateforme d'accueil d'un complexe de cinéma doit à présent s'engager afin de tenir compte des dates de dépôt des dossiers de subvention auprès de la Région (Juillet 2021).

Le coût d'opération de la plateforme d'une emprise de 26 000 m² à Echenans a été fixé à 1 500 000 € HT selon le détail suivant :

- Travaux d'aménagement de la plateforme : 1 350 000 €.
- Honoraires et études diverses : 100 000 €.
- Imprévus : 50 000 €.

Les travaux consistent en :


- Aménagement d'une plateforme d'une seule altimétrie.
- Travaux de viabilisation (extension des réseaux déjà tirés).
- Création de la voirie d'accès.
- Création d'environ 350 places de PK.

La Région s'est engagée à apporter une aide de 750 000 € et des subventions complémentaires seront recherchées auprès de l'Etat et du Département au titre du contrat PACT 2. L'objectif sera de mobiliser 75% d'aides publiques sur ce dossier.

La consultation de maîtrise d'œuvre VRD sera engagée en procédure adaptée avec les missions suivantes :

- AVP : avant-projet sommaire.
- PRO: études de projet.
- ACT: assistance pour la passation du ou des contrats de travaux.
- VISA: Visa des pièces techniques fournies par l'entreprise.

- DET: Direction d'exécution des contrats de travaux.
- AOR: Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie du parfait achèvement.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le 
ID : 070-247000722-20201215-185_2020-DE

La mission confiée au maître d'œuvre relève du domaine INFRASTRUCTURE.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (7 votes contre, 2 abstentions) **AUTORISE** le Président à engager une consultation de maîtrise d'œuvre sur la base d'un coût travaux de 1 350 000 € HT.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201215-186_2020-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

41

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM– Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°186/2020

Objet : Complexe culturel et de loisirs : Mise en compatibilité du PLU d'Echenans

Par délibérations du 6 juin 2019 et du 03 octobre 2019, le Conseil communautaire avait engagé une procédure de déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU d'Echenans afin que le secteur classé en zone N et A obtienne un classement en zone U.

Le parcellaire alors arrêté était de **24 160 m²** pour les parcelles ZD 17 / B 833 / B 834 / B 835 / B 838.

Aujourd'hui le projet de cinéma se précisant avec 7 salles et 350 places de parking, il convient d'étendre la zone du projet en intégrant les parcelles B 839 / B 1160 / B 1144 / B 1159 / B 1147 ce qui porterait le secteur à **26 233 m²** auxquels s'ajoute une partie du chemin dans l'emprise. (Voir plan cadastral en annexe).

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (7 votes contre, 3 abstentions) **DECIDE** de modifier l'emprise de la déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU en intégrant les nouvelles parcelles sus désignées.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

42

Nbre de suffrages exprimés

46

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM– Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°187/2020

Objet : Complexe culturel et de loisirs : Consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle de concert

Le Président rappelle que le conseil communautaire réuni le 17 Novembre dernier a décidé à l'unanimité de ses membres de proposer à la Région Bourgogne Franche Comté d'ajuster les opérations contractualisées en ajoutant une nouvelle opération de création d'une salle de concert pour tenir compte de la fermeture administrative du Catering Café.

De manière prévisionnelle, le coût de cet investissement est fixé à 900 000 € HT et les crédits sollicités auprès de la Région sont de 450 000 €. Des subventions complémentaires seront recherchées auprès du Département (PACT2) et de l'Etat (DETR 2021).

Aussi afin de déposer le dossier dans les délais nous devons disposer d'un avant-projet définitif chiffré par un maître d'œuvre.

Le programme devra être affiné d'une part avec l'association Alternadiff qui sera amenée à gérer l'équipement, et d'autre part avec l'Odyssée du cirque pour une recherche de synergie pour l'accueil de tout ou partie des événements circassiens.

La consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée sera engagée sur le programme suivant :

Coût travaux : 740 000 €

Coût des équipements : 60 000 €

Coût des honoraires et études : 80 000 €

Imprévus : 20 000 €

Localisation : Pôle culturel et de loisir d'Echenans.

Descriptif :

- Création d'une salle de concert de 300 à 350 m² pour une jauge de 150 personnes
- Loge, vestiaires, sanitaires
- Une scène et les équipements techniques dédiés (son, éclairage, vidéo, mesure des décibels ...)
- Cuisine équipée pour offre de restauration
- Bar et Espace de convivialité
- 1 espace administratif
- Un studio de répétition pour groupe de 6 musiciens
- Un studio plus petit de répétition pour 4 musiciens
- Des espaces de rangements (tables, chaises, scène, gradins pliables ...) selon le besoin
- Des locaux techniques
- Une chaufferie
- Un parvis, un espace fumeurs ...

Le bâtiment devra être isolé, bénéficier d'une excellente acoustique et le parti pris architectural devra intégrer la volonté de donner une âme au lieu en résonance avec le Catering Café.

Une identité visuelle pourra être recherchée en lien avec l'Odyssée du cirque si une complémentarité est possible.

Le conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (7 votes contre) **AUTORISE** le Président à engager une consultation de maîtrise d'œuvre sur la base du pré programme sus défini et pour une enveloppe budgétaire de 800 000 € HT coût travaux.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201215-187_2020-DE

Berger
Levrault

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

42

Nbre de suffrages exprimés

46

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM– Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°188/2020

Objet : Guinnottes 3 : Consultation de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la zone

Le Pôle de développement économique des GUINNOTTES 1 et 2 affiche désormais complet avec les récentes commercialisations.

La première des plateformes de 3 hectares aux Guinnottes 3 ayant été attribuée, nous n'avons plus de disponibilité foncière alors même que nous enregistrons des contacts économiques et que nous sommes sollicités régulièrement par l'Agence Economique Régionale pour connaître de nos offres foncières à court terme.

C'est pourquoi il convient d'engager dans les meilleurs délais la phase 2 des GUINNOTTES 3. L'avant-projet qui avait été travaillé permet d'envisager 4 hectares de plateformes supplémentaires.

Le schéma d'aménagement tiendra éventuellement compte des contacts qui sont en cours puisque ces terrains font déjà l'objet d'un intérêt de la part d'un groupe qui demande la confidentialité de leur projet.

Pour mémoire la CCPH est propriétaire de l'ensemble du foncier concerné et la zone n'est pas soumise à étude d'impact suite à décision préfectorale. L'archéologie préventive a déjà été réalisée et le site n'est soumis à aucune prescription.

En parallèle de la consultation de maîtrise d'œuvre et de l'élaboration du schéma d'aménagement, la CCPH devra conduire quelques études et procédures :

- Défrichement (sous réserve des caractéristiques des bois)
- Etude écologique
- Dossier Loi sur l'eau qui devrait être déposé ces prochains jours.

Les travaux concernent une emprise d'environ 7 hectares classés en zone 1AuY et

- Créer des plates formes en déblais remblais
- Créer une voirie de desserte PL et VL
- Réaliser les travaux de viabilisation et les finitions.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201215-188_2020-DE



Le montant estimé des travaux est de 1 600 000 € HT pour un coût d'opération de 1 800 000 € HT.

Si le plan de financement doit encore être affiné en fonction des chiffrages du maître d'œuvre, des aides seront recherchées au titre de l'Etat avec la DETR à hauteur de 450 000 € et du Département (Politique traditionnelle : 144 000 €). Une recette de commercialisation de l'ordre de 800 000 € sera attendue.

La consultation de maîtrise d'œuvre VRD sera engagée en procédure adaptée avec les missions suivantes :

- AVP : avant-projet sommaire
- PRO: études de projet
- ACT: assistance pour la passation du ou des contrats de travaux
- VISA: Visa des pièces techniques fournies par l'entreprise
- DET: Direction d'exécution des contrats de travaux
- AOR: Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie du parfait achèvement.

La mission confiée au maître d'œuvre relève du domaine INFRASTRUCTURE.

Le conseil communautaire à la majorité (6 votes contre) **AUTORISE** le Président à engager une consultation de maîtrise d'œuvre sur la base d'un coût travaux de 1 600 000 € HT.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

42

Nbre de suffrages exprimés

46

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM– Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°189/2020

Objet : ZI du Mont Vaudois : acquisition d'une parcelle à l'Etat

Le Président expose que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a adressé à la CCPH le 3 juillet 2019 une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle AL n°1823 situé au 1 rue Jules Verne appartenant à l'Etat pour un prix de 9 400 €. Il s'agit d'une parcelle de 3 136 m² contigüe au site d'Acier + à la ZI du Mont Vaudois. Ce courrier faisait suite à une saisine que nous avions formulée début 2018 lors du projet d'extension des bâtiments d'Acier+.

Un courrier de réponse a été adressé au service de la DGFIP le 12 septembre 2019 pour les informer que la CCPH après avis du bureau, souhaite exercer son droit de priorité mais pas au prix proposé par l'Etat.

La somme de 1 000 € a été proposée.

Notre prix a été examiné par le service de l'évaluation domaniale de Besançon.

Ainsi, par courrier reçu le 28 octobre 2020, la DGFIP propose la somme de 2 500 €.

Le bureau propose d'acquérir cette parcelle même si des frais d'entretien du talus seront à charge de la CCPH. Cette parcelle pourra être utile ultérieurement en cas de besoin de recréer un nouvel accès soit en raison d'un nouveau développement de l'entreprise soit en raison d'une reconfiguration future des espaces pour redécouper la parcelle.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle AL n°1823 située à Héricourt pour un prix de 2 500 €
- **AUTORISE** le Président à la signature de tous les documents relatifs à cette décision
- **DECIDE** d'inscrire les crédits au budget 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 4 décembre 2020
Nbre de Conseillers Communautaires en exercice 48
Nbre de membres présents 41
Nbre de suffrages exprimés 45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM– Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°190/2020

Objet : Guinottes 3 : Modification du bilan de clôture

Par délibération n°197/2019 en date du 12 décembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le bilan de clôture de l'opération des Guinottes au 30/11/2019 et présenté par le concessionnaire de l'opération, SEDIA. Ce bilan de clôture intégrait la recette de la vente d'un reliquat de terrain au crédit-bailleur de la société IMANY, installée sur la deuxième tranche de l'opération, portant sur les parcelles YA 73, 77 et 83, pour un montant de 11 070 € HT, ainsi que le paiement des frais d'acte liés à cette vente provisionnés, dans le bilan, pour un montant de 2 000 € H.T. Cette vente, pour laquelle l'acte était prêt à être signé, n'a pas pu être régularisée entre SEDIA et l'acquéreur, comme cela était prévu, avant la clôture de l'opération, pour des raisons indépendantes du concessionnaire.

La cession de ces terrains n'ayant pu être réalisée au moment de la clôture et la société SEDIA n'étant plus concessionnaire de l'opération, cette dernière ne peut signer l'acte à venir avec l'acquéreur.

Il convient donc que ces terrains soient rétrocédés, à titre gratuit, à la CCPH, via un acte authentique ou un acte administratif pour que la CCPH les cède à son tour au crédit-bailleur.

Le bilan définitif de l'opération actualisé par SEDIA au 30/11/2020 est donc le suivant :

- Charges de l'opération : 7 388 027.51 € HT.
- Produits de l'opération : 7 435 531.61 € HT.

Soit un résultat final de l'opération positif de + 47 504.00 €.

La CCPH encaissera par ailleurs la recette de 11 070 € HT pour la régularisation de la vente à IMANY.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) :

- **AUTORISE** le Président à signer les actes relatifs à la rétrocession puis à la vente et des parcelles visées ci-dessus ;
- **APPROUVE** le bilan de clôture de l'opération au 30/11/2020.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20201215-175_217_2020_17-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

41

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM– Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°191/2020

Objet : Choréa : attribution d'une subvention à Culture 70

Le Président expose que, comme tous les ans, l'ensemble Choréa travaille sur un projet de comédie musicale. Chaque année les thèmes abordés sont différents et le travail porte à la fois sur le chant, les chorégraphies et le théâtre, ce qui fait de ces spectacles de vraies comédies musicales. Une restitution publique est proposée à la Cavalerie au cours de 3 séances successives.

Pour cette année, le spectacle s'intitule « Peter Pan » et sera proposé au public le 21, 22 et 23 mai 2021. Le descriptif de l'œuvre est ci-après en annexe.

La CCPH ne détenant pas de licence d'entrepreneur de spectacles, elle ne peut pas rémunérer les techniciens son et lumière en direct. C'est pourquoi, un partenariat est conclu avec Culture 70 pour porter le projet financièrement et artistiquement. La CCPH attribue ensuite une subvention à Culture 70.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Mise en scène et atelier danse	6 260 €	CCPH	10 400 €
Aide au théâtre : rémunérations, charges, défraiements	5 150 €		
Atelier danse : rémunérations et charges	1 110 €	Entrées spectacles	5 000 €
Représentations	7 940 €		
Régisseur lumières	2 690 €		
Régisseur son	4 150 €		
Location matériel et lumières	500 €		
SACEM	600 €		
Communication et frais annexes	1 200 €		
Sécurité / gestion du public	300 €		
Communication	800 €		
Divers	100 €		
TOTAL	15 400 €	TOTAL	15 400 €

Le tarif des entrées est fixé à 6 € et la gratuité pour les moins de 12 ans qu'il est proposé de reconduire pour ce spectacle.

Il est à noter que la CCPH récupèrera la recette des entrées.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000722-20201215-175_217_2020_17-DE

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le partenariat avec Culture 70 pour le projet proposé,
- **AUTORISE** le Président à la signature des documents afférents à ce partenariat,
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 10 400 € à Culture 70,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2021,
- **DECIDE** de maintenir le tarif des entrées des spectacles à 6 € et gratuit pour les moins de 12 ans.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201215-192_2020-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

41

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM– Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°192/2020

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Concours de trompette Héricourt »

Le Président expose que chaque année l'Ecole de Musique du Pays d'Héricourt enrichit l'offre culturelle grâce à des projets destinés à promouvoir les différentes classes, les instruments, ou des styles musicaux divers, auprès de tous les publics. Pour ce faire, professeurs et élèves proposent régulièrement des projets de classes. Toutefois certains projets d'envergure sont conçus pour valoriser encore plus la politique culturelle proposée sur le territoire par la Communauté de Communes. Le présent projet soumis à l'approbation du Conseil Communautaire est l'exemple même d'une action événementielle qui diffusera une image culturelle de qualité de notre école de musique intercommunale.

Le 2^{ème} concours national de trompette du Pays d'Héricourt

Présentation du projet :

A l'initiative de Pascal BOUTON, professeur de trompette, un concours de trompette avait été organisé en 2019. Contrairement aux concours habituels, celui-ci ne s'adressait pas qu'aux élèves trompettistes des plus hauts niveaux, mais notre concours permettait également et surtout aux jeunes élèves, de se produire devant un jury composé de personnalités musicales renommées.

Les objectifs :

Le projet est de faire de cette manifestation une rencontre entre trompettistes, de fédérer les jeunes musiciens quel que soit le niveau, et de créer une dynamique et une motivation supplémentaire pour jouer de leur instrument. Face au succès du premier concours organisé en février 2019 (une quarantaine de candidats venus de diverses régions de France), l'objectif était de faire perdurer dans le temps le concours de trompette d'Héricourt, d'en faire tous les deux ans un événement incontournable et récurrent pour les trompettistes. C'est pourquoi une 2^{ème} édition est proposée pour février 2021, et une association dédiée à ce concours a été créée récemment pour faciliter l'organisation de l'événement.

Les candidats :

Le concours est ouvert à tous les élèves des écoles des conservatoires, des écoles de musique publiques ou associatives de France. Les niveaux acceptés vont de l'initiation au 3^{ème} Cycle, ce qui fait du concours d'Héricourt une exception parmi les concours traditionnellement ouverts seulement aux élèves de 3^{ème} cycle et plus.

Le jury :

Pour cette 2^{ème} édition, il sera encore composé de personnalités reconnues et incontestables, en raison de leurs compétences musicales et de leur notoriété :

- *Nicolas Chatenet*, super soliste de l'Orchestre national de l'Opéra de Paris (déjà présent en 2019),
- *Javier Rossetto*, soliste à l'Orchestre Philharmonique de Radio France,
- *André Telman*, compositeur invité, professeur au Conservatoire de Rochefort,
- *William Grosjean*, compositeur invité, professeur dans notre école de musique, ancien directeur de l'école et de l'orchestre d'harmonie d'Héricourt,
- *Dominique Defaux*, chef d'orchestre, directeur de notre établissement et de l'orchestre d'harmonie de la Ville d'Héricourt.

Les événements musicaux du week-end :

Ce week-end dédié à la trompette sera également l'occasion pour les candidats, leurs familles et tout le public, d'assister à deux grands événements musicaux animés par deux formations de très haut niveau :

- Le samedi 6 février, un concert donné par le « *Brass Band Exobrass* », une formation constituée d'une trentaine de musiciens de haut niveau venus de la région de Tours. Dirigés par Mathias Charton, avec Nicolas Chatenet en soliste, leur notoriété s'étend au-delà du territoire national et européen. Ce concert sera organisé en partenariat avec Musiques en Pays d'Héricourt.
- Le dimanche 7 février, le concours sera clôturé par la remise des prix aux candidats et un 2^{ème} concert exceptionnel donné par le « *Local Brass Quintet* ». Cinq jeunes musiciens issus du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris ont créé ce quintette de cuivres lauréat de prestigieux concours mondiaux. Ils sont réputés pour être le nec plus ultra des quintettes de cuivres du moment, leur finesse de jeu rivalisant avec celle des instruments à cordes !

Les partenaires du projet :

Outre les événements musicaux inscrits dans le week-end, il faut souligner également la présence de partenaires et d'exposants dont la renommée n'est pas des moindres :

- *Yamaha*, célèbre facteur d'instruments.
- *Vincent Bach*, autre célèbre facteur d'instruments spécialiste des cuivres.
- les *Editions Pierre Lafitan* présenteront les partitions éditées pour les cuivres.
- 1 exposition de trompettes proposée par :
 - o *l'Ophicléide* de Mulhouse.
 - o *l'Atelier des Cuivres* de Paris.
- Des partenaires apporteront également leur soutien financier et logistique :
 - o Le festival *EuroCuivres* offrira des places gratuites pour les prochains stages de 2021 aux meilleurs lauréats.
 - o La société *Fives Cinétic*.
 - o *Musiques en Pays d'Héricourt*.
 - o La *Communauté de Communes du Pays d'Héricourt*.
 - o Le *Conseil Départemental de la Haute-Saône*.
 - o La *Ville d'Héricourt*.

Ces différents partenaires, les concerts animés par des musiciens de grand talent, la notoriété du jury, les candidats et leurs familles, draineront à Héricourt un public qui viendra de loin comme en 2019 pour assister à cet événement. Un impact commercial avait été constaté lors de la 1^{ère} édition (hôtellerie, restaurants, commerces locaux divers). Une partie des familles des candidats reste en effet à Héricourt le temps du week-end lorsqu'elles viennent de loin.

A noter que l'association Histoire et Patrimoine d'Héricourt pourra proposer si besoin, une visite de la ville aux personnes venues de l'extérieur.

Les 6 et 7 février 2021, l'Ecole de Musique, la Ville d'Héricourt et la Communauté de Communes deviendront le temps d'un week-end, le lieu de rencontre de beaucoup de passionnés de la trompette et des cuivres en général, de mélomanes, et d'un public qui nous l'espérons, viendra nombreux.

Le budget et la participation de la Communauté de Communes :

Le budget est préparé et géré par l'association « Concours de trompette d'Héricourt » présidée par Pascal Bouton. Il s'élèvera à 12 800 euros.

La participation de la Communauté de Communes s'élèverait à 4 000 euros dont la prise en charge directe des frais de restauration et d'hébergement.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Artistique	6 340 €	Inscriptions candidats	1 800 €
Restauration, hébergement, accueil invités	2 160 €	Mécénat, sponsoring	2 000 €
Frais accessoires (trophées, masques)	800 €	Conseil Départemental	1 000 €
Frais divers	300 €	Ville d'Héricourt (frais accessoires)	800 €
Lots et récompenses candidats	3 200 €	CCPH	4 000 €
		Lots et récompenses candidats	3 200 €
TOTAL	12 800€	TOTAL	12 800 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 840 € à l'association,
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de restauration et d'hébergement à hauteur de 2 160 €,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits au budget 2021.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20201215-192_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

41

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°193/2020

Objet : Médiathèque : signature d'une convention avec la compagnie Zocha dans le cadre du CTDCEAC

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt s'est engagée dans la mise en place d'un Contrat Territorial de Développement Culturel et d'Education Artistique et Culturel (CTDCEAC) qui sera signé avec la DRAC Bourgogne Franche-Comté en 2021.

Ce contrat concourt à la mise en place de projets d'actions artistiques et culturelles construits dans la durée et impliquant toutes les composantes du territoire : sociales, scolaires, associatives et individuelles.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce contrat seront déléguées à des acteurs culturels qui porteront un projet artistique articulé autour des objectifs et enjeux du CTDCEAC.

Un premier projet artistique, porté par la compagnie de théâtre Zocha, se déploie dès 2020 sur la commune de Brevilliers.

« Quand j'avais 06 ans »

Le projet artistique débutera par un travail de recueil de témoignages autour de la phrase : quand j'avais 6 ans à Brevilliers. Il permettra de croiser des histoires de vie du point de vue de l'enfance, étalées sur plusieurs époques. Ces témoignages porteront un regard subjectif et personnel sur toutes les spécificités et particularités de notre histoire collective (quand celle de l'individu croise celle du pays et de l'époque).

Ce recueil de la mémoire vivante s'accompagnera d'un travail de portraits photographiques valorisés par une exposition interactive. S'ensuivront des ateliers d'écritures qui permettront, grâce à ces histoires brutes, de construire un parcours théâtral qui associera comédiens amateurs du village et professionnels de la compagnie. Il sera diffusé dans une forme déambulatoire en extérieur au printemps 2022.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201215-193_2020-DE



Afin de permettre à la compagnie Zocha de conduire ce projet d'éducation artistique et culturelle, la CCPH l'accompagnera dans la coordination des différentes phases du dispositif. Elle lui apportera un soutien financier à hauteur de 18 000 € réparti sur trois exercices budgétaires (de 2020 à 2022). A noter que la DRAC BFC financera 60 % de ce projet via une subvention à la CCPH.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer une convention avec la compagnie Zocha.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

41

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°194/2020

Objet : Nord Franche-Comté Mobilités : Création de e-tickets métropolitains et évolution tarifaire de Hériva - Autorisation donnée au SMT NFC de distribuer les titres Hériva

Pour mémoire, dans sa séance du 8 octobre 2009, le Conseil Communautaire a adopté la consistance du service HERIVA par délibération n°100/2009. En avril 2010, le service de Transport A la Demande HERIVA était lancé sur le territoire communautaire. Depuis, celui-ci n'a cessé d'évoluer afin de satisfaire les usagers toujours plus nombreux et ainsi, en septembre 2019, la CCPH, devenue compétente en matière de mobilité a mis en place un service de navettes en direction de l'hôpital Nord Franche-Comté et de la gare LGV.

Parallèlement a été créé le syndicat mixte de Transport dont la présidence est actuellement exercée par la CCPH.

Le SMTNFC a acté la création de titres interopérables dans le bassin de mobilité du nord franche comté et , le comité métropolitain a adopté en 2019, le projet de statuts du syndicat de transport et notre assemblée s'est prononcée à l'unanimité sur la création du syndicat mixte de transport Nord Franche-Comté et sur l'adoption des statuts dudit syndicat.

Le SMTNFC a acté la création de titres interopérables dans le bassin de mobilité du Nord Franche-Comté et afin de concrétiser cette volonté, il devrait lancer le 1^{er} janvier 2021, son application mobile dédiée aux mobilités, disponible sur App Store et Google Play.

L'application mobile « Nord Franche-Comté Mobilités » donnera à tout le monde la possibilité d'acheter, en ligne, les e-tickets valables sur les 3 réseaux de bus : EVOLITY, HERIVA et OPTYMO.

Concernant l'offre :

Les services actuels proposés par le TAD et la navette HNFC restent identiques.

Concernant la tarification :

Les évolutions suivantes sont proposées en lieu et place des Pass'Ok et du titre Aire Urbaine Jour :

- Création du e-Ticket pour 1 voyage : Métropolitain **1 voyage valable 2 heures à 2 €**
- Création du e-Ticket 10 voyages : Métropolitain 10 voyages, **valable 10 trajets x 2 heures à 18 €**
- Création du e-Ticket pour 1 journée : Métropolitain **jour valable 24 heures, à compter de la première validation, en illimité à 4.50 €**

Afin de s'aligner sur les tarifs de Belfort et de Montbéliard à l'intérieur du réseau il est nécessaire d'adapter notre tarification HERIVA dans un souci d'uniformisation avec les autres AOM. A ce titre, il est proposé :

- De baisser le prix du ticket HERIVA à **1 € le trajet** à l'intérieur du périmètre communautaire (à ce jour le ticket était à 2 € à l'unité et à 1.50 € pour 10 voyages)
- D'aligner le prix ticket NAVETTE GARE LGV HOPITAL sur le prix du e-ticket métropolitain, soit 2 € valable 2H (à ce jour le prix du ticket est de 1.50 € à 2.50 € selon le point de départ). Il est proposé pour une question de lisibilité de ce titre sur la plateforme de baptiser ce ticket HERIVA MEDIAN

Il est à noter que chaque AOM aura la possibilité de mettre en vente dans la e-boutique l'ensemble de sa propre gamme de ticket.

Concernant les recettes :

En 2019 la régie représentait **16 211.35 € HT de recettes** soit 8 108.17 € HT pour la régie HERIVA + 8 103.18 € HT pour le PASS'OK.

Avec cette nouvelle politique tarifaire métropolitaine, il est prévu pour les tickets métropolitains un partage des recettes 1/3 1/3 1/3 entre les 3 AOM et le maintien de l'encaissement pour la régie HERIVA.

Probablement que l'abaissement du prix du ticket HERIVA générera une baisse de recette mais cela restera minime au regard du volume encaissé sur le budget. On peut espérer un maintien voir une hausse des recettes des tickets métropolitains.

Concernant la nouvelle application métropolitaine :

Des QR code seront installés dans chaque véhicule HERIVA. L'utilisateur devra télécharger sur son smartphone l'application métropolitaine, rentrer ses coordonnées bancaires et flasher le QR code dans la navette.

Il est précisé que pour les tickets Hériva et Hériva Médian, ceux-ci seront toujours disponibles dans nos véhicules près des chauffeurs.

Concernant le règlement :

Il convient d'actualiser le règlement du service HERIVA en y incluant les conditions sus définies. Celui-ci fera l'objet d'une validation par le Conseil communautaire lors d'une séance ultérieure.

Concernant la Communication :

Une communication sera faite à tous nos adhérents et de manière plus large aux usagers de l'Aire Urbaine.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** les propositions de réformes tarifaires, à savoir :

- La création du e-ticket « Métropolitain 1 voyage » à 2 €,
- La création du e-ticket « Métropolitain 10 voyages » à 18 €,
- La création du e-ticket « Métropolitain Jour » à 4.50 €,
- La modification des tarifs de l'ensemble des tickets HERIVA au tarif unique de 1 € le trajet au 1^{er} janvier 2021
- La modification de tarif pour le ticket HERIVA MEDIAN à 2 € le trajet au 1^{er} janvier 2021

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes à venir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** le SMTNFC à distribuer les tickets HERIVA
- **AUTORISE** le Président à la destruction des titres Aire Urbaine Jour

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 4 décembre 2020	Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.
Nbre de Conseillers Communautaires en exercice 48	Etaient présents : Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)
Nbre de membres présents 40	membres titulaires
Nbre de suffrages exprimés 44	

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°195/2020

Objet : MOBIGO : adhésion à la centrale d'achat régionale

Depuis 2012, la Région Bourgogne Franche-Comté s'est constituée en centrale d'achat afin de mutualiser avec l'ensemble des Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) un outil d'information multimodale, MOBIGO, et de lancer des procédures de marchés publics afférentes. Dans ce cadre, la Région conduit l'ensemble des procédures de commande publique afin de conclure le marché public relatif au nouvel outil pour elle-même et pour l'ensemble des membres de la centrale d'achat. Son ambition est de proposer une information sur l'ensemble de l'offre de mobilité du territoire de Bourgogne Franche-Comté, transports collectifs et autres modes, et de développer ses services connexes pour les usagers.

Afin de participer à la centrale de mobilité, les collectivités doivent adhérer à la centrale d'achat via une adhésion de principe, sans engagement, qui permet de bénéficier des prestations de base, à savoir le calculateur d'itinéraire et au Système d'Information Multimodal. Un site de covoiturage permettra d'avoir accès à toutes les offres de tous les territoires, même des non adhérents.

La durée de la centrale d'achat est illimitée et le coût d'investissement est intégralement supporté par la Région. Les coûts de fonctionnement sont répartis entre toutes les AOM sur le prorata du nombre d'habitants, la Région prenant 50% à sa charge, et en fonction des services souhaités.

Les AOM de Belfort et de Montbéliard ont adhéré à cette centrale d'achat et il convient que nous fassions de même pour être présent sur l'information voyageurs. Pour la CCPH, le coût de l'adhésion est de l'ordre de **100 € / mois**.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'adhérer à la centrale d'achat de la Région Bourgogne Franche-Comté afin d'intégrer le dispositif MOBIGO.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- **ADOpte** les statuts.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)
membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°196/2020

Objet : Droit de préemption urbain : reconduction de l'encadrement de son exercice

Le Président expose que la loi ALUR du 24 mars 2014 a transféré aux Communautés de communes devenues compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme le Droit de Préemption Urbain et ce de plein droit sans aucun besoin de modification statutaire ni de délibération concordante des conseils municipaux (Article L 211-2-2 du Code de l'Urbanisme).

Il en résulte que la CCPH détient de plein droit le DPU et que les communes qui détenaient ce droit jusqu'alors s'en trouvent privées obligatoirement.

Le DPU ainsi transféré à la CCPH est une prérogative qui permet de mener les opérations d'aménagement conduites par l'intercommunalité.

Pour rappel, le conseil communautaire a décidé d'instaurer le DPU sur le territoire communautaire lors de sa séance du 30 mai 2018.

Toutefois, le dessaisissement des communes posait question notamment pour les affaires qui relèvent des compétences communales. C'est pourquoi et dans le respect des dispositions du code de l'urbanisme, **le DPU a été encadré par le conseil communautaire par délibération n°087/2018 du 30 mai 2018 pour la durée du précédent mandat.**

Il est proposé de reconduire l'encadrement de son exercice dans les mêmes conditions étant précisé que les POS seront caducs au 31 décembre 2020 sauf si un nouveau report est décidé par le gouvernement soit :

- Le DPU s'exerce sur les zones U, NA et AU des PLU en vigueur,
- Le DPU s'exerce en secteur U pour la carte communale de Chavanne et dans les secteurs à construction autorisée pour les cartes communales de Belverne et Le Vernoy afin d'y réaliser des équipements ou des opérations d'aménagement, de construction d'habitat,

- Déléguer au Président de la CCPH le pouvoir d'exercer le DPU en son nom pendant la durée du mandat pour l'exercice des compétences transférées par les communes à la CCPH conformément au principe de spécialité des EPCI,
- Autoriser le Président à subdéléguer le DPU aux conseils municipaux en cas d'aliénation d'un bien pouvant intéresser la commune dans l'exercice des compétences non transférées à la CCPH et ce pour les zones U, NA et AU des PLU opposables,
- Autoriser le Président à subdéléguer aux conseils municipaux disposant d'une carte communale en secteur U pour Chavanne et ne périmètre de construction autorisée pour Belverne et Le Vernoy afin d'y réaliser des équipements ou des opérations d'aménagement, de construction d'habitat,
- Préciser que les dispositions du code de l'urbanisme permettent au conseil municipal de déléguer le DPU au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT,
- Pour une information optimale, la CCPH recueillera l'avis de la communes si elle envisage l'utilisation du DPU et inversement,
- Les DIA doivent être transmises dès réception par les communes au service commun du droit des sols de la CCPH,
- Le Président doit informer l'assemblée délibérante de l'exercice du droit de préemption dès la session sui suit son utilisation.

Le Président rappelle que la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a reporté la date de caducité des POS d'une année soit au 31 décembre 2020 pour les communautés de communes engagées dans l'élaboration d'un PLUi.

A l'issue de cette date, ce sera donc le RNU qui s'appliquera pour les autorisations d'urbanisme.

Les communes suivantes sont concernées : Brevilliers, Chagey, Châlonvillars, Couthenans, Etobon, Luze, Saulnot, Verlans et Vyans le Val.

Le droit de préemption urbain ne s'applique pas sur les communes en RNU.

Aussi dans l'éventualité où un nouveau report de la caducité des POS serait décidé par les parlementaires, il sera proposé d'étendre l'exercice du DPU aux POS dans les mêmes conditions que les PLU lors de la nouvelle session communautaire.

Le Conseil communautaire à l'unanimité de ses membres **DECIDE** d'encadrer l'exercice du droit de préemption urbain dans les conditions sus exposées.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)
membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°197/2020

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Luze

Le Conseil Communautaire réuni le 5 novembre 2020 a adopté par délibération n°159/2020 le principe d'attribution d'un fonds de concours aux communes. La commune de Luze est la première à déposer un dossier au titre de cette politique.

En effet, la commune de Luze souhaite remplacer les jeux de l'actuelle aire de jeux du fait de l'obsolescence des anciens équipements. Bien que régulièrement entretenus, les jeux ont aujourd'hui 20 ans et il convient de les remplacer par du matériel neuf et plus moderne.

À ce titre, la commune souhaite solliciter la totalité de son fonds de concours qui s'élève à **22 935 €**.

Le plan de financement du projet s'articule de la façon suivante :

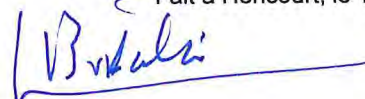
DEPENSES HT		RECETTES HT		TAUX
Coût travaux	70 895 €	DETR	21 268 €	30%
		CCPH FDC	22 935 €	32.35%
		Autofinancement	26 692 €	37.65%
TOTAL	70 895 €	TOTAL	70 895 €	100%

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la commune de Luze pour un montant de 22 935 € et **AUTORISE** le Président à la signature des documents afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)
membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°198/2020

Objet: Rémunération de la concession de services publics accueils périscolaire et extrascolaire de 3-12 ans pour l'année 2020 : acceptation d'une remise

Le Président expose que la concession de services périscolaire et extrascolaire a été confiée aux Francas par délibération en date du 12 décembre 2019 pour une durée de 3 ans. La délégation couvre la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. La concession porte sur trois pôles : Chenebier, Echenans et Saulnot.

Pour rappel, la rémunération annuelle de base versée par la collectivité au concessionnaire est de **276 161 € TTC pour 2020**. Par ordre de service, la communauté de communes décide de lever annuellement les options suivantes soit :

- Mercredis sur Echenans pour 28 291€ TTC pour 2020,
- Accueil petites vacances Echenans pour 20 693 € TTC pour 2020,
- Mercredis sur Chenebier pour 18 176 € TTC pour 2020,
- Accueil petites vacances Chenebier pour 17 280€ TTC pour 2020,
- Mercredis sur Saulnot pour 17 025 € TTC pour 2020,
- Accueil petites vacances Saulnot pour 19 702 € TTC pour 2020,
- CLSH de juillet sur le pôle de Saulnot pour 12 225€ TTC pour 2020.

Au vu du contexte sanitaire particulier pour l'année 2020 pour cause de COVID -19, les pôles de Chenebier, Echenans et Saulnot ont fermé les accueils de loisirs à compter du 15 mars et ont ré ouvert de manière échelonnée à compter du 11 mai 2020. Les salariés FRANCAS ont été placés en chômage partiel. Par conséquent, l'association en accord avec la CCPH s'engage à reverser à la collectivité les dépenses de salaire indemnisées par l'état ainsi que les frais non engagés tout en prenant en compte les recettes des familles non perçues.

Le montant global que le délégataire propose de reverser à la CCPH est de **16 308**

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201215-198_2020-DE



	Rémunération 2020	Remise COVID
Périscolaire		
<i>Chenebier</i>	54 228 €	2 685,12 €
<i>Echenans</i>	132 645 €	5 600,81 €
<i>Saulnot</i>	78 486 €	1 520,04€
	265 359 €	9 805,97 €
Mercredi		
<i>Chenebier</i>	18 176 €	1 342,57 €
<i>Echenans</i>	28 291 €	1 633,57 €
	46 467 €	2 976,14 €
Petite Vacances		
<i>Chenebier (1 semaine sur 2)</i>	8 640 €	559,40 €
<i>Echenans</i>	20 693 €	2 333,68 €
<i>Saulnot</i>	19 702 €	633,35 €
	57 675 €	3 526,43 €
Total	369 501€	16 308,54 €

Cette remise sera déduite de la facturation correspondant au versement des 30 % de la rémunération.

Par ailleurs l'association nous a informés d'un possible reversement pour la prise en charge par l'Etat pour le personnel placé en congé maladie pour garde d'enfant. Un reversement ultérieur lors de l'arrêt des résultats 2020 est envisagé.

La commission de délégation de service public réunie le 24 novembre 2020 a émis un avis favorable à cette remise et à l'avenant.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à la signature de l'avenant correspondant.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°199/2020

Objet : Adoption du Règlement intérieur

Vu l'article L.2121-8 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales. « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. »

Le Conseil communautaire doit se doter d'un règlement intérieur dans les six mois de son installation. Le règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (5 votes contre) **ADOpte** le règlement intérieur de la Communauté de communes tel qu'il figure en annexe.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°200/2020

Objet : Présentation du rapport 2020 de la CLECT

Le Président expose que le 10 novembre 2020, la CLECT a adopté son rapport annuel à l'unanimité de ses membres.

Ce rapport a pour objet la révision libre du montant des Attributions de Compensation 2020 des 3 communes du Doubs : Aibre, Laire et Le Vernoy, qui entrées dans le périmètre intercommunal en 2017, ne font pas parties du Pacte Fiscal et Financier. Leur cotisation au SDIS est donc déduite du montant de leurs Attributions de Compensation et non de celui du FPIC, comme c'est le cas pour les autres communes membres.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 de la CLECT.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCPH

Rapport annuel 2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000722-20201215-200_2020-DE

Membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

NOM	COMMUNE	SUPPLEANT
M. Philippe DEGRET	AIBRE	M. Stéphane CORBET
M. Roger HASENFRATZ	BELVERNE	M. Serge COMTE
Mme Murielle BATOZ	BREVILLIERS	M. Daniel CHARMOILLAUX
Mme Cristelle BELTRAN	CHAGEY	M. Nicolas JOUFFRAY
M. Jean-Claude KUBLER	CHALONVILLARS	Mme Lactitia MONNIER
M. Jonathan PRADA PRADA	CHAMPEY	M. Jean-Pierre HENRY
M. Sébastien SENECOT	CHAVANNE	M. Jean-Pierre CHAUVIN
Mme Marie-Laure FLORIN	CHENEBIER	Mme Christiane FRANCOIS
Mme Pascale RAPP	COISEVAUX	M. Jean-Michel LENORMAND
M. Hugues VILLANI	COURMONT	M. Aymeric LARCHER
M. Yves LISCHKA	COUTHENANS	M. Jean-Pierre JEANROY
Mme Aline RICHARD	ECHENANS /S MT VAUDOIS	M. Jean-Luc PAIRIS
M. Daniel COUSSEAU	ETOBON	M. André LOUIS
M. Fernand BURKHALTER	HERICOURT	Mme Danièle BOURGON
Mme Martine PEQUIGNOT	HERICOURT	Mme Chantal GRISIER
Mme Dahlila MEDDOUR	HERICOURT	M. Martial DUCASSE
Mme Catherine FORTES	HERICOURT	Mme Patricia BURGUNDER
M. André -Marie DEPOUTOT	LAIRE	M. Dominique LIBIS
M. Fabien ZISKA	LE VERNOY	Mme Jacqueline TRIDENT
M. Eric STEIB	LUZE	M. Fabien DESGRANGES
M. Hervé ROSSE	MANDREVILLARS	Mme Catherine LOCATELLI
M. Patrick STRAUSS	SAULNOT	Mme Liliane RIETZ
Mme Estelle BOUCHÉ	TREMOINS	M. Frédéric BOULANGER
M. Philippe GUYOT	VERLANS	Mme Anne GOETSCH-CHARTON
M. Jacky BUTEL	VILLERS SUR SAULNOT	M. Gilbert FILET
Mme Isabelle GAUDERON	VYANS LE VAL	M. Etienne NUSSBAUMER

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201215-200_2020-DE

Berger
Levraultpays
d'Héricourt
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

I. Election du Président et du vice-présidente de la CLECT

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) précise que :

« La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président. »

Suite au renouvellement des membres de la CLECT par les nouveaux conseils municipaux, un président doit être désigné.

Modalité d'élection du Président :

Les membres de la CLECT élisent en leur sein un président à la majorité absolue.

Cette élection a lieu au scrutin secret sauf si les membres de la CLECT à la majorité simple décident d'y renoncer.

Si, au premier tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

M. André-Marie DEPOUTOT, vice-président aux finances et maire de la commune de LAIRE est élu président de la CLECT, à l'unanimité des membres présents.

Mme Martine Péquignot, vice-présidente à la Solidarité, économie sociale et solidaire, emploi - insertion - formation et handicap et 1ère adjointe de la ville d'Héricourt est élue vice-présidente de la CLECT, à l'unanimité des membres présents.

II. Adoption du règlement intérieur de la CLECT

Bien que non obligatoire, l'adoption d'un règlement intérieur permet de fixer les règles de fonctionnement interne de la commission et de limiter le risque de dysfonctionnement futur.

Après lecture, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201215-200_2020-DE

Berger
Levrault

pays
d'Héricourt
Communauté de Communes

III. Rôle et fonctionnement de la CLECT

L'article 1609 *nonies* C du CGI prévoit la création entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Propre (FP) et ses communes membres, d'une Commission Locale chargée d'Evaluer le montant des Charges Transférées (CLECT) qui a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité.

Bien qu'elle ne définisse pas les Attributions de Compensation (AC), tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et l'EPCI, en apportant transparence et neutralité des données financières.

LES ACC'EST QUOI ?

Les attributions de compensation ont vocation à équilibrer le transfert de recettes résultant du passage d'une communauté en fiscalité professionnelle unique (FPU), ainsi que les transferts de charges opérés des communes vers la communauté. **Elles permettent donc d'assurer la neutralité fiscale du changement de régime fiscal et, également, des transferts de compétences.** Le versement des attributions de compensation revêt le caractère d'une **dépense obligatoire** (article 1609 *nonies* C, V, CGI). A défaut, l'absence d'exécution budgétaire après mise en demeure donne lieu à un mandatement d'office.

Deux éléments composent une attribution de compensation :

- la composante « fiscale », appelée attribution de compensation fiscale, correspondant aux ressources fiscales transférées entre les communes et communauté, au moment de l'adhésion de la commune ou du passage en FPU. Cette donnée est figée !
- la composante « charges », correspondant au coût net des charges transférées par les communes à la communauté. Ce montant peut évoluer à mesure que les communes transfèrent des charges nettes à la Communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201215-200_2020-DE



Seule la CLECT est compétente pour évaluer le montant des charges transférées ou constater l'absence de charges transférées entre la CCPH et ses communes membres.

Depuis le 1er janvier 2017, la CLECT dispose d'un délai maximal de 9 mois à compter de la date du transfert de compétence et ou modification d'intérêt communautaire pour élaborer et transmettre le rapport évaluant le coût net des charges transférées (alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du CGI).

« La commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'établissement public de coopération intercommunale.

« A noter : Depuis la loi de finances 2017, le président de l'EPCI doit présenter tous les 5 ans, un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI. Ce rapport donne lieu à un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Il est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI.

IV. Rappel des évaluations successives élaborées par la CLECT depuis 2003

- Transfert de personnel du **COSEC** (2003-2004)
- **Adhésion de la commune d'Etobon** au 1^{er} janvier 2004.
- Transfert du service **périscolaire** et **extrascolaire** d'Héricourt (2004-2005)
- Transfert du **PLIE** au 1^{er} juillet 2005
- Impact pour la maîtrise d'ouvrage de la construction du **pôle périscolaire** : communes d'Echenans, Brevilliers, Luze, Chagey et Mandrevillars (2005)
- Reprise de la **gestion des bacs d'OM** de la ville d'Héricourt (2007)
- Transfert du **Relais Assistante Maternelle** de la ville d'Héricourt (2007)
- **Adhésion** des communes de **Courmont**, de **Chalonvillars** et **Chavanne** (janvier et juillet 2007)
- Résorption de la **décharge communale de Champey** réalisée sous maîtrise d'ouvrage CCPH (2007)
- Construction du **pôle périscolaire d'Héricourt** (2008)
- **Mise à disposition de locaux** pour le service **périscolaire** communautaire (2009)
- **Fin des compensations pour la construction du pôle périscolaire** (communes d'Echenans, Brevilliers, Luze, Chagey et Mandrevillars)
- Transfert de la **Crèche** et de la **Médiathèque** (2012)
- Coûts d'entretien du **terrain de football stabilisé** d'Héricourt (2014)
- Création du service commun **Autorisation du Droit des Sols** (1er juillet 2015)
- Transfert de **l'Ecole de Musique** (2016)
- Intégration des communes d'Aibre, Belverne, Laire et Le Vernoy (au 1^{er} janvier 2017 - suite loi NOTRe)
- Compétence **Aire des gens du voyage** (2017) – Pas d'évaluation
- Transfert du **Bassin d'Apprentissage de la Natation** (2018)
- Compétence **Gémapi** (2018) – Pas d'évaluation

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201215-200_2020-DE

V. Attributions de Compensation définitives 2020

En l'absence de transfert de compétence, le montant des attributions de compensation ne change pas d'une année sur l'autre.

Cependant, dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier (PFF), et selon la délibération 166/2015 du 10 décembre 2015, le montant du Contingent Incendie des communes adhérentes est pris en charge par la CCPH, ceci afin de limiter le recours au versement de fonds de concours permettant de compenser la fiscalité 2015 aux communes.

Les 4 communes ayant intégré le périmètre intercommunal au 1^{er} janvier 2017 ne font pas partie du PFF, mais la prise en charge du SDIS concerne toutes les communes adhérentes.

Ainsi, le montant du SDIS des communes du Doubs : Aibre, Laire et Le Vernoy, est déduit du montant de leur Attribution de Compensation (AC). Pour la commune de Belverne, aucun prélèvement sur ses AC ne sera effectué puisque les statuts du syndicat du CPI Etobon Belverne obligent ses dernières à verser directement leur contribution au contingent incendie.

S'agissant d'une révision libre du montant de l'Attribution de Compensation de certaines communes, sa mise en œuvre nécessite la réunion de trois conditions cumulatives :

- Une délibération à la majorité des 2/3 du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC
- Chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC
- Cette délibération doit tenir compte de l'évaluation expresse élaborée par la CLECT dans son rapport.

VII. Prise de compétence Mobilité-Transports de la Région et de la Ville d'Héricourt

La Communauté de communes a pris la compétence MOBILITE par décision de son conseil communautaire en JUIN 2018. L'exercice de cette compétence est très large et peut recouvrir de nombreux domaines. Cette prise de compétence se traduit concrètement de manière différente autour de 3 volets :

Volet 1 : Poursuivre les actions de mobilité déjà engagées par la CCPH soit

- Par délégation de compétence partielle de la Région pour le TRANSPORT A LA DEMANDE Hériva
- Par la coordination des actions de transports déployées dans les différents champs d'interventions communautaires : Transport périscolaire, transport scolaire en direction du bassin d'apprentissage de la natation, transport vers l'hôpital médian et la gare, plan vélo ...

Volet 2 : Transfert à la CCPH de transports actuellement assumés par d'autres collectivités soit *

- Transfert au 01 septembre 2021 de la gestion des transports scolaires effectués par la Région
- Transfert au 01 septembre 2021 de la gestion des transports scolaires interurbain gérés par la ville d'Héricourt

Ces 2 transferts de services seront analysés par la CLECT mais de manière différente.

A ce stade, le volume financier pour les transports régionaux est de l'ordre de 700 000 €. Ce transfert financier sera contractualisé par voie de convention et sera présenté à la CLECT pour information.

En ce qui concerne le transfert financier de la ville d'Héricourt, celui-ci impactera les attributions de compensation de la ville Centre et sera de fait soumis à l'examen de la CLECT pour évaluation.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201215-200_2020-DE



Volet 3 : Développement de l'offre de Mobilité sur le Territoire

Ce volet ne concerne pas la CLECT puisqu'il appartient au conseil communautaire de fixer sa politique MOBILITES en questionnant l'ensemble des leviers possibles :

- Lignes régulières vers Belfort et Montbéliard
- Plan vélo
- Aire de covoiturage
- Auto partage

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des membres de la CLECT

Héricourt le 10 novembre 2020

Le Président de la CLECT

André-Marie DEPOUTOT



Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201215-200_2020-DE

Berger
Levrault

pays
d'Héricourt
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20201215-200_2020-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°201/2020

Objet : CLECT : Révision libre des Attributions de Compensation 2020 des 3 communes du Doubs

Le Président expose que le Conseil communautaire a pris acte du rapport annuel 2020 de la CLECT.

En application du 1° bis du V de l'article 1609 C nonies du Code Général des Impôts, le montant de l'Attribution de Compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Le Conseil communautaire devra ensuite délibérer sur le montant des attributions de compensation définitives 2020, dès réception des délibérations des 3 communes du Doubs : Aibre, Laire et Le Vernoy, adoptant la révision libre des Attributions de Compensation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** la révision libre du montant des attributions de compensation 2020 des 3 communes du Doubs : Aibre, Laire et Le Vernoy.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PARIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°202/2020

Objet : AED : Attribution d'un fonds de concours aux communes

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental. **5 dossiers** sont aujourd'hui présentés pour des travaux de réfection voirie. Les dossiers sont tous complets et s'articulent autour des plans de financement présentés ci-après.

• CHENEBIER

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	39 548 €	Département	23 813 €
		CCPH AED	3 571.95 €
		Commune	12 163.05 €
TOTAL	39 548 €	TOTAL	39 548 €

• VERLANS

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	12 055.50 €	Département	6 028.00 €
		CCPH AED	904.20 €
		Commune	5 123.30 €
TOTAL	12 055.50 €	TOTAL	12 055.50 €

• LAIRE

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	32 448 €	ETAT	9 734.40 €
		CCPH AED	1 460.16 €
		Commune	21 253.44 €
TOTAL	32 448.00 €	TOTAL	32 448.00 €

• TREMOINS

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	23 500.00 €	Département	14 084.00 €
		CCPH AED	2 112.60 €
		Commune	7 303.40 €
TOTAL	23 500.00 €	TOTAL	23 500.00 €

• HERICOURT

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	875 000 €	Département	54 694 €
		CCPH AED	8 204 €
		Commune	812 102 €
TOTAL	875 000 €	TOTAL	875 000 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours au titre de l'AED aux 5 communes pour un montant total de **16 252.91 €** et **AUTORISE** le Président à procéder à leur versement.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°203/2020

Objet : Habitat 2020 : Attribution de subventions

La Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 1 dossier « HABITER MIEUX », 11 dossiers FACADE et 8 dossiers « REMBOURSEMENT SOLIHA » sont aujourd'hui présentés :

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	LONGERON ANTHONY
Adresse	15 RUE MOUCHOT ET LA PALE 25 750 AIBRE
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE ET MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	30 193.94 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	10 100 €
Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	BEGEY ERIC
Adresse	15 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT
Type de travaux	FACADE COPROPRIETE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	5 519 €
Montant subvention CCPH	552 €



SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	EL AMRI MALIKA
Adresse	15 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT
Type de travaux	FACADE COPROPRIETE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	8 000 €
Montant subvention CCPH	800 €

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	VIGNERON LISE
Adresse	15 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT
Type de travaux	FACADE COPROPRIETE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	7 516 €
Montant subvention CCPH	752 €

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	NAJIH MERIEM
Adresse	15 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT
Type de travaux	FACADE COPROPRIETE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	7 202 €
Montant subvention CCPH	720 €

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	JOURNIAC JULIE
Adresse	15 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT
Type de travaux	FACADE COPROPRIETE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	7 444 €
Montant subvention CCPH	744 €

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	TERRASSE NADINE
Adresse	15 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT
Type de travaux	FACADE COPROPRIETE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	8 000 €
Montant subvention CCPH	800 €

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	HAMRIOUI MOHAND
Adresse	15 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT
Type de travaux	FACADE COPROPRIETE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	7 002 €
Montant subvention CCPH	700 €

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	HALM VANESSA
Adresse	15 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT
Type de travaux	FACADE COPROPRIETE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	7 174 €
Montant subvention CCPH	717 €

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	ORTOLA CHRISTOPHE
Adresse	19 RUE DU BREUIL 70400 HERICOURT
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	18 005 €
Montant subvention CCPH	800 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000722-20201215-203_2020-DE

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	PASTEUR MAURICE
Adresse	7 RUE D ECHAVANNE 70400 CHE
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	8 250 €
Montant subvention CCPH	800 €

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	PHEULPIN EMMANUEL
Adresse	5 RUE DU BOIS BATTU 70400 CHENEBIER
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	3 424 €
Montant subvention CCPH	342 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	HASENFRATZ ROGER
Adresse	8 RUE DU TEMPLE 70400 BELVERNE
Type de travaux	REPLACEMENT CHAUDIERE ET MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	26 400.41 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	11 100 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	TERRASSE NADINE
Adresse	15 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT
Type de travaux	TRAVAUX COPROPRIETE CHAUFFAGE + ISOLATION
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	20 814 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	7 607 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	BEGEY ERIC
Adresse	15 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT
Type de travaux	TRAVAUX COPROPRIETE CHAUFFAGE + ISOLATION
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	14 749.59 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	6 938 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	VIGNERON LISE
Adresse	15 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT
Type de travaux	TRAVAUX COPROPRIETE CHAUFFAGE + ISOLATION
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	18 310.46 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	7 287 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	HALM VANESSA
Adresse	15 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT
Type de travaux	TRAVAUX COPROPRIETE CHAUFFAGE + ISOLATION
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	19 170.66 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	12 140 €
Montant subvention CCPH	500 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201215-203_2020-DE



REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	NAJIH MERIEM
Adresse	15 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT
Type de travaux	TRAVAUX COPROPRIETE CHAUFFAGE + ISOLATION
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	19 011.35 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	8 778 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	JOURNIAC JULIE
Adresse	15 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT
Type de travaux	TRAVAUX COPROPRIETE CHAUFFAGE + ISOLATION
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	19 894.80 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	9 685 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	HASENFRATZ JOELLE
Adresse	8 RUE DU PAQUOT 70400 LUZE
Type de travaux	VOLETS ROULANT+MENUISERIES+POELE+VMC
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	18 790.11 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	13 659 €
Montant subvention CCPH	500 €

Ce sont au total **12 227 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°204/2020

Objet : Ressources humaines : Adhésion au contrat groupe du Centre de gestion de Haute-Saône pour les assurances statutaires

Par délibération du 21 février 2020, le Conseil Communautaire a confié au Centre de Gestion 70 le soin d'engager une consultation en vue de souscrire, dans le cadre d'une procédure de marché négocié, un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputable ou non au service. A l'issue de la procédure négociée, le marché a été attribué par le Conseil d'administration du centre de gestion à la compagnie CNP assurance avec SOFAXIS comme courtier.

Durée du contrat : 4 ans avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2021, en capitalisation.

Le taux est ferme pendant 2 ans.

Après examen de notre dossier, la CNP propose à la CCPH de souscrire au contrat avec un taux global de 5.31 % (actuellement 5.32 %) **pour les mêmes garanties** que celles souscrites à ce jour, soit :

- La garantie décès sans franchise : 0.15 %
- L'accident de travail/maladie professionnelle avec une franchise de 10 jours par arrêt : 3.14 %
- La maternité/paternité avec franchise de 30 jours par arrêt : 0.47 %
- La maladie ordinaire avec franchise de 30 jours par arrêt : 1.55 %

Or, compte-tenu du profil de nos agents, il apparaît qu'il serait plus judicieux de ne plus assurer la collectivité pour la maternité et la paternité et de transférer cette économie de cotisation sur une diminution de la franchise sur la maladie ordinaire. En effet, le taux proposé par la CNP pour la maladie ordinaire avec franchise de 15 jours est de 2.23 %, ce qui amène le taux global à 5.52 %.

Il est donc proposé d'accepter la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS, aux conditions suivantes :

- La garantie décès sans franchise : 0.15 %
- L'accident de travail/maladie professionnelle avec une franchise de 10 jours par arrêt : 3.14 %
- La maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt : 2.23 %

Par ailleurs, le Centre de Gestion réalise une mission facultative. Il assure l'interface entre la collectivité et l'assureur. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents des contrats et le tiers de confiance des parties en présence tout au long de la période contractuelle. Le Centre de gestion réalise notamment les missions suivantes :

- Souscription et suivi de l'exécution des contrats d'assurance :
 - Réalisation d'un marché public de prestations de services assurances,
 - Suivi de l'exécution du contrat notamment par le contrôle de la gestion dudit contrat, des statistiques et autres données techniques et juridiques,
 - Mise en place de mesures de suivi et d'accompagnement,
 - Étude et validation des aménagements postérieurs éventuels des contrats.
- Éléments statistiques :
 - Vérification des dossiers statistiques,
 - Suivi de l'évolution de la sinistralité,
 - Diffusion d'informations statistiques relatives à la sinistralité,
 - Mise en place d'alertes.
- Relations avec les collectivités :
 - Informations et échanges permanents avec les adhérents,
 - Suivi administratif des adhésions et souscriptions,
 - Assistance et conseils aux adhérents notamment sur l'utilisation de leur contrat,
 - Médiation auprès de l'assureur,
 - Organisation de journées de formation et d'information,
 - Envoi de documents concernant les contrats.

Le centre de gestion demande à ce que cette mission facultative soit financée par les collectivités à hauteur de **1% de la cotisation perçue par l'Assureur à la mise en place du contrat. Ce pourcentage sera figé sur toute la durée du contrat.**

Il convient donc d'autoriser le Président à signer la convention de gestion du contrat groupe assurance statutaire, avec une cotisation égale à 1% de la cotisation perçue par l'Assureur à la mise en place du contrat.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE :**

- ⇒ d'accepter la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS aux conditions susvisées,
- ⇒ d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires proposée par le Centre de gestion de la Haute-Saône,
- ⇒ d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- ⇒ d'autoriser le Président à signer tout document utile afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Quari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°205/2020

Objet : Ressources humaines : Transformation de poste à la Cuisine centrale intercommunale

Une réorganisation interne du service de la cuisine centrale est en cours afin de tenir compte de l'absence d'un agent à temps complet, actuellement placé en congé longue maladie et qui fera l'objet d'un reclassement dans un autre service à son retour.

Aussi, afin de mettre en adéquation l'organisation actuelle et la réalité des postes, il convient de faire évoluer le temps de travail d'un agent, passant ainsi de 30H hebdomadaires à un temps complet.

Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint technique à 30H, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cette augmentation de temps de travail d'un agent s'absorbe dans le cadre de la restructuration globale du service et ne génère pas de budget supplémentaire.

Le Conseil Communautaire **DECIDE** à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De créer au 1^{er} janvier 2021 un poste à temps complet d'adjoint technique
- De supprimer au 1^{er} janvier 2021 un poste à 30H d'adjoint technique

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Nbre de Conseillers Communautaires en exercice
48

Nbre de membres présents
38

Nbre de suffrages exprimés
42

Étaient présents :
Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :
Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :
Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :
MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°206/2020

Objet : Lignes directrices de gestion

L'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019, loi dite de transformation de la fonction publique, consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de définir les lignes directrices de gestion avant le 31 décembre 2020.

Les Lignes Directrices de Gestion(LDG) constituent un document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité. L'élaboration des lignes directrices de gestion permet de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019. Elles visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des RH, notamment en matière de GPEEC
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement de grade et de promotion interne à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnels entre les hommes et les femmes.

Les LDG sont établies par l'autorité territoriale, après avis du Comité Technique pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder 6 ans.

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, du départ d'un agent au service RH en Juillet 2020 et du recrutement d'un DRH en cours, par voie de mutation (arrivée prévue le 27 janvier 2021), il n'a pas été possible de travailler sur ce document.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de reporter l'élaboration des LDG et afin de ne pas bloquer les avancements des agents de se limiter à reconduire actuellement en cours à savoir :

- Maintenir les ratios avancement de grade à 100% pour chacun des cadres d'emplois avec création des postes par délibération du conseil communautaire
- Favoriser la promotion interne en fonction du besoin de la collectivité d'ouverture de poste à confirmer par délibération de l'assemblée et de l'adéquation avec le profil de l'agent en tenant compte de ses évaluations professionnelles
- Favoriser la promotion suite à concours ou examen professionnel en fonction du besoin de la collectivité d'ouverture de poste à confirmer par délibération de l'assemblée et de l'adéquation avec le profil de l'agent en tenant compte de ses évaluations professionnelles

Le Conseil Communautaire **DECIDE** à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'adopter les lignes directrices de gestion pour la seule stratégie d'avancement des agents aux conditions susvisées
- Et de reporter la présentation globale des Lignes Directrices de Gestion au premier semestre 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VEROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°207/2020

Objet : Budget Principal - Décision Modificative N°3

Le Président expose qu'en date du 18 juin 2020 la CCPH a voté son Budget Principal, modifié par une 1^{ère} décision modificative le 23 juillet puis par une 2^{ème} décision modificative le 24 septembre 2020.

Il est nécessaire aujourd'hui de prendre une 3^{ème} décision modificative.

Celle-ci concerne :

- Une étude obligatoire dite Environnementale Stratégique pour 20 000 € en complément du PCAET déjà engagé.
- Une subvention à la Maison d'Assistantes Maternelles de Luze pour 1 000 € (suite à délibération).
- Une subvention à Cœur et Orchestre du collège pour 5 000 € (versement prévu en 2021 et anticipé).
- Un ajustement des crédits, en fonctionnement et en investissement, dans le cadre du plan de soutien destiné aux entreprises fragilisées par la crise liée à la COVID 19, dans lequel la CCPH s'est engagée aux côtés de la région en signant un « Pacte pour les territoires » (suite à délibérations).
- Un ajustement des crédits d'investissement dans le cadre de la convention de l'aide à l'immobilier d'entreprises avec le département (suite à délibération).

Les dépenses imprévues de fonctionnement seront prélevées à hauteur de 35 980 € et celles d'investissement pour 10 608 €.

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

BP : 2 204 572,00 €	DM3 : + 20 000 € (Article 6226)	nouveaux crédits : 2 224 572 ,00 €
---------------------	---	---

Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante :

DM2 : 1 319 747,00 €	DM3 : + 39 038 (Article 6574)	nouveaux crédits : 1 358 785,00 €
----------------------	---	-----------------------------------

Chapitre 022 – Dépenses imprévues :

DM2 : 120 910,00 €	DM3 : - 35 980 €	nouveaux crédits : 84 930,00 €
--------------------	-------------------------	---------------------------------------

En recettes de fonctionnement :**Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :**

BP : 2 247 693,00 €	DM3 : + 23 058 € (Article 7472)	nouveaux crédits : 2 270 751 ,00 €
---------------------	---	---

En dépenses d'investissement :**Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées :**

DM1 : 610 343,00 €	DM3 : - 14 546 € (Article 204132 : +10 608 €) (Article 20422 : - 25 154 €)	nouveaux crédits : 595 797 ,00 €
--------------------	---	---

Chapitre 020 – Dépenses imprévues :

DM2 : 148 248,00 €	DM3 : - 10 608 €	nouveaux crédits : 137 640,00 €
--------------------	-------------------------	--

En recettes d'investissement :**Chapitre 13 – Subvention d'investissement :**

DM2 : 2 024 970,80 €	DM3 : - 25 154 € (Article 1322)	nouveaux crédits : 1 999 816,80 €
----------------------	---	--

Ces ajustements modifient l'équilibre des deux sections, qui pour le fonctionnement s'établit à 10 322 366,36 €, et pour l'investissement à 4 147 730,29 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°3 du Budget Principal 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020
Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°208/2020

Objet : Budget annexe Ordures Ménagères - Décision modificative n°1

Le Président expose qu'en date du 18 juin 2020 la CCPH a voté son budget primitif qu'il convient d'ajuster par une première décision modificative.

La présente décision modificative a pour objet de régulariser la reprise d'une subvention DETR reçu en 2019 et de modifier les dépenses de fonctionnement notamment parce que nous avons enregistré une hausse d'environ 30 tonnes supplémentaires pour le traitement des ordures ménagères et que nous devons ajuster l'article des indemnités des élus.

En conséquence, il est proposé pour la section de fonctionnement d'augmenter en recette le chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » de 1 063.23 € et de diminuer le chapitre 70 « Prestation de services » de 1 063.23 €.

En dépense de fonctionnement, il est proposé de diminuer le chapitre 022 « Dépenses imprévues » de 4 500 € pour aller augmenter d'autant le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Pour la section d'investissement, il est proposé d'augmenter le chapitre 040 « Opération d'ordre de transfert entre sections » de 1 063.23 € et de diminuer le chapitre 21 « Immobilisation corporelle » de 1 063.23 €.

Il est donc demandé à l'Assemblée de modifier les chapitres budgétaires comme suit :

En recette de fonctionnement :

Chapitre 042 c/777 – Opération d'ordre de transfert entre section

BP : 0 €	DM : + 1 063.23 €	nouveaux crédits : 1 063.23 €
----------	-------------------	-------------------------------

Chapitre 70 c/706 – Prestation de service

BP : 1 389 000 €	DM : - 1 063.23 €	Nouveaux crédits : 1 387 936.77€
------------------	-------------------	-------------------------------------

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

BP : 15 000 €	DM : - 4 500 €	nouveaux crédits : 10 500 €
---------------	----------------	-----------------------------

Chapitre 65 c/ 6531– Indemnités

BP : 6 800 €	DM : + 1 000 €	nouveaux crédits : 7 800 €
--------------	----------------	----------------------------

Chapitre 65 c/ 658– Charges diverses de la gestion courante

BP : 881 700 €	DM : + 3 500 €	nouveaux crédits : 885 200 €
----------------	----------------	------------------------------

Ces ajustements n'auront pas d'incidence sur l'équilibre de la section de fonctionnement.

En dépense d'investissement :

Chapitre 040 c/13911 – Opération d'ordre de transfert entre section

BP : 0 €	DM : + 1 063.23 €	nouveaux crédits : 1 063.23 €
----------	-------------------	-------------------------------

Chapitre 21 c/2182 – Immobilisation corporelle

BP : 180 795.91 €	DM : - 1 063.23 €	nouveaux crédits : 179 732.68 €
-------------------	-------------------	---------------------------------

Ces ajustements n'auront pas d'incidence sur l'équilibre de la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) **APPROUVE** la présente décision budgétaire modificative n°1 concernant l'exercice 2020 du budget annexe Ordures Ménagères.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°209/2020

Objet : Budget Annexe ZAC des Guinnottes - Décision Modificative N°1

Le Président expose qu'en date du 18 juin 2020 la CCPH a voté le Budget Annexe de la ZAC des Guinnottes qu'il convient aujourd'hui d'ajuster avec une Décision Modificative.

Celle-ci concerne :

- Le remboursement de la taxe foncière à SEDIA pour 8 324 €
- Des factures d'électricité pour 446 €

En dépense de fonctionnement :

Chapitre 011 – : Charges à caractère général

BP : 790 499,00 €	DM 1 Article 63512 : + 8 324 € Article 608 : + 446 € Article 605 : - 8 770 €	nouveaux crédits : 790 499,00 €
-------------------	--	--

Cet ajustement n'entraîne pas de modification de l'équilibre des deux sections, qui pour le fonctionnement s'établit à 2 894 116,50 €, et pour l'investissement à 2 129 124,50 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°1 du Budget Annexe de la ZAC des Guinnottes 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°210/2020

Objet : Budget Principal : Autorisation d'engagement d'un quart des crédits d'investissement ouverts en 2020, avant l'adoption du Budget Primitif 2021.

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a prévu de voter les budgets primitifs de ses différents budgets en avril 2021. Or, durant le premier trimestre, la collectivité va être amenée à réaliser des dépenses d'investissement non concernées par les crédits de reports.

L'article 15 de la loi n°88-15 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux collectivités territoriales, sur autorisation de leur conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette). Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Chapitre	Budget 2020	Autorisation 2021
BUDGET PRINCIPAL		
20 « Immobilisations incorporelles »	124 678,00 €	31 169,50 €
204 « Subventions d'équipement versées »	595 797,00 €	148 949,25 €
21 « Immobilisations corporelles »	512 407,85 €	128 101,96 €
23 « Immobilisations en cours »	2 325 824,58 €	581 456,14 €
TOTAL	3 558 707,43 €	889 676,85 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) **AUTORISE** le Président à engager sur 2021 le quart des crédits d'investissement ouverts sur l'exercice 2020 au Budget Principal.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

* * * * *

N°211/2020

Objet : Budget OM : Autorisation d'ouverture des crédits d'investissements pour l'exercice 2021

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a prévu de voter les budgets primitifs de ses différents budgets au mois d'avril 2021. Or, durant le premier trimestre, la collectivité va être amenée à réaliser des dépenses d'investissement non concernées par les crédits de reports.

L'article 15 de la loi n°88-15 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux collectivités territoriales, sur autorisation de leur conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent** (non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette). Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

BUDGET ANNEXES DES ORDURES MENAGERES		
CHAPITRES	BUDGETISÉ 2020	QUART DES CRÉDITS OUVERTS 2021
20 « Immobilisations incorporelles »	420,00 €	105,00€
21 « Immobilisations corporelles »	284 587,96 €	37 500,99 €
23 « Immobilisations en cours »	150 000,00 €	37 500,00 €
TOTAL	435 007,96 €	108 751,99 €

Le Conseil Communautaire l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) **AUTORISE** le Président à engager sur 2021 le quart des crédits d'investissement ouverts sur l'exercice précédent, au budget annexe des Ordures Ménagères.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBETHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°212/2020

Objet : Acceptation d'indemnités de sinistre proposée par Groupama

Le Président expose que le 20 août 2020, un camion de livraison a accroché la clôture de séparation entre la cuisine centrale et une maison voisine.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur et une demande de devis a été réalisée afin de pouvoir estimer l'indemnité à percevoir.

Le devis de l'entreprise Monnier d'un montant de 1 344 € TTC a été accepté par notre assurance.

Notre assureur nous versera donc l'indemnité pour ce sinistre en trois fois :

- Dommages vétusté déduite : 642.40 €TTC ce qui correspond à la valeur du bien au jour du sinistre.
- Dommages vétusté dite récupérable : 201.60 €TTC celle-ci est acquise sur présentation de la facture de réalisation des travaux.
- Franchise contractuelle : 500.00 €TTC qui sera versée à la CCPH une fois que notre compagnie aura obtenu le recours auprès de la compagnie du tiers responsable.

Un premier chèque de 642.40 € nous a été adressé par Groupama.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'accepter cette indemnité de sinistre qui devrait se décomposer en 3 versements

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°213/2020

Objet : Adoption des services publics pour 2021

Le Président expose qu'il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur la fixation et l'évolution des tarifs publics applicables pour l'année 2021.

En effet, il est nécessaire de délibérer à ce sujet pour permettre une facturation par le Trésor Public. **Il est proposé de maintenir l'ensemble des tarifs de l'année 2020.**

- Mise à disposition de véhicule et de personnel :

La CCPH est amenée de plus en plus à prêter un véhicule aux associations ou à mettre à disposition son personnel lorsque par exemple des agents du service ordures ménagères sont sollicités à la suite d'une manifestation.

	Tarifs 2021	
Personnel à l'heure de mise à disposition	20,80 €	
Prêt de véhicule aux associations	Journée	Week-end
	36,50 €	62,00 €

- Photocopie, Impression :

Comme l'an passé, il convient de fixer des tarifs pour la réalisation de photocopies et d'impressions réalisées à la demande d'usager, d'administré concernant notamment les documents volumineux tels que les documents budgétaires.

	Noir et Blanc	Couleur
Photocopie A4 (A3 : 2 x A4)	0,20 €	0,40 €
Impression A4 (A3 : 2 x A4)	0,20 €	0,40 €

- Centre d'Affaires Pierre Carmien :
Par délibération n°196/2017, le Conseil communautaire a adopté les tarifs de location du CAPC. Il est ainsi proposé de maintenir ces tarifs :

	Tarifs 2021
Location de la salle de réunion du CAPC (1/2 journée)	60 € HT

Il est à noter que les locataires du CAPC bénéficient d'une mise à disposition de la salle de réunion à titre gracieux.

- Maison de la formation :
Par délibération n°138/2017, le conseil communautaire a validé les tarifs de location des salles de la Maison de la formation.
Pour 2021, il est proposé de reconduire les tarifs actuels :

	Salle 1	Salle 2	Salle 3	Salle 4	Salle 5	Bureau
1/2 journée	25 €	13 €	30 €	15 €	13 €	5 €
Journée	50 €	25 €	60 €	30 €	25 €	10 €
Semaine	200 €	100 €	240 €	120 €	100 €	40 €
Mois	750 €	375 €	900 €	450 €	375 €	150 €

Ces tarifs comprennent la location de la salle et l'accès à l'espace convivialité ainsi que la connexion internet. Il est rappelé que pour chaque nouveau locataire des frais de dossier sont facturés à hauteur de 30 euros.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** les tarifs présentés ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

35

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°214/2020

Objet : Motion pour le report de la caducité des plans d'occupation des sols prévue au 31 décembre 2020

Le Conseil communautaire s'est engagé le 10 décembre 2015 dans l'élaboration d'un PLU intercommunal valant SCOT afin de mettre en œuvre un projet de territoire associant les enjeux intercommunaux, ceux de la ville centre d'Héricourt et ceux des villages. Ces procédures fortement encouragées par l'Etat sont toujours très longues à conduire.

En raison du report des élections municipales et communautaires et du contexte de la Covid 19 qui a freiné de nombreux projets, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal a naturellement pris du retard.

Or à partir du 1^{er} janvier 2021 suite à un premier report d'un an, les POS deviendront caducs et les communes concernées seront soumises au RNU ce qui ne favorisera pas l'émergence de projets dont le territoire a besoin pour la relance de notre économie.

C'est pourquoi le conseil communautaire à l'unanimité **DEMANDE** que pour les EPCI qui se sont engagés au côté de l'Etat dans l'élaboration d'un PLU intercommunal, la caducité des POS soit de nouveau reportée d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Motion transmise à Jacqueline GOURAULT, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et à Madame Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Saône.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

37

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARECHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°215/2020

Objet : Information sur les pouvoirs de police spéciale

Le transfert des pouvoirs de police spéciale est prévu dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, étendus par les textes ultérieurs. Suite aux diverses dispositions législatives, six domaines de police spéciale sont transférés de plein droit aux Présidents des EPCI à fiscalité propre qui en ont la compétence : (ceux concernés pour la CCPH sont soulignés en gras).

- Assainissement,
- **Collecte des déchets,**
- **Aires d'accueil ou terrain de passage des gens du voyage,**
- Circulation et stationnement dans le cadre de la compétence voirie,
- Délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis dans le cadre de la compétence voirie,
- **Dès lors que la communauté est compétente en matière d'habitat, sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine.**

Par ailleurs, trois transferts non automatiques sont possibles :

- manifestations culturelles et sportives,
- défense extérieure contre l'incendie,
- déchets sauvages.

Désormais, en ce qui concerne le droit d'opposition des Maires, deux cas doivent être distingués :

- Dans un délai de 6 mois suivant la date du transfert automatique du pouvoir de police spéciale, un ou plusieurs Maires peuvent s'opposer au transfert. Ils notifient leur opposition par arrêté qui est transmis au Président. Il est alors mis fin au transfert sur le territoire des communes qui se sont opposées au transfert.
- Si le prédécesseur du Président nouvellement élu exerçait dans une commune d'un des pouvoirs de police, le nouveau Président l'exerce dès son élection et le Maire peut s'opposer à la reconduction dans un délai de 6 mois suivant l'élection du nouveau Président. La prise d'un arrêté et sa notification au Président met alors fin au transfert.



En ce qui concerne la date du transfert effectif des pouvoirs de police au Prés

- Si aucun Maire des communes membres ne s'est opposé au transfert, ce territoire de la CCPH six mois après l'élection du Président de l'EPCI, soit e
- Si un ou plusieurs Maires font valoir leur droit d'opposition, il est mis fin au transfert à la date de notification de ce refus au Président de l'EPCI, sur le territoire des communes qui s'y sont opposées. Pour les autres communes, le transfert devient effectif dans les 6 mois suivant l'élection du Président.

De plus, si un ou plusieurs Maires se sont opposés au transfert de leurs pouvoirs de police, le Président peut renoncer au transfert d'un ou de plusieurs pouvoirs de police, dans un délai d'un mois suivant la fin de la période de 6 mois pendant laquelle les Maires pouvaient s'y opposer. Le Président notifie sa décision par arrêté à chaque Maire et le transfert prend fin dès la notification du Président.

À noter, qu'une fois que les Maires se sont opposés au transfert et, le cas échéant, que le Président y a renoncé, ou que le délai de 6 mois est arrivé à son terme, **ces choix perdurent le temps du mandat du Président** et ne pourront être remis en question qu'à l'occasion de l'élection du Président suivant.

Enfin, pour précision, l'exercice des pouvoirs de police spéciale des Présidents des EPCI ne sont que complémentaires au regard de l'exercice des pouvoirs de police administrative générale des Maires.

Par courrier Monsieur le Maire de Courmont s'est opposé au transfert de tous les pouvoirs de police au Président de la CCPH.

Par courrier Monsieur le Maire de Couthenans s'oppose au transfert des pouvoirs de police au Président sauf pour la collecte des déchets et l'aire d'accueil des gens du voyage.

En conséquence le Président de la Communauté de communes a décidé :

- De prendre la compétence de la police de la collecte des déchets sur l'ensemble de la communauté de communes à l'exception de la commune de Courmont
- De renoncer à l'exercice du pouvoir de police sur toutes les autres compétences, le pouvoir de police relevant alors de chaque Maire.

Pouvoir de police administrative spéciale	Collectivité compétente
Assainissement	Communes
Collecte des déchets	CCPH, sauf pour la commune de Courmont
Aire d'accueil des gens du voyage	Communes
Délivrance des autorisations de stationnement	Communes
Habitat	Communes
Circulation et stationnement (compétence voirie)	Communes

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

37

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°216/2020

Objet :

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- Ⓢ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- Ⓢ Marchés publics : en € HT :

03/11/2020	M418/2020	EST IMPRIM	Fournitures	Impression et livraison magazine ville/CCPH	25110 AUTECHAUX	5 475,00 €
09/11/2020	M431/2020	ELITE TOITURES	Travaux	Mise en place volet et remplacement velux CAPC	90850 ESSERT	3 640,00 €
09/11/2020	M432/2020	MS Décoration	Travaux	Aménagement cellule 4 CAPC	70400 HERICOURT	4 698,00 €
09/11/2020	M437/2020	F&SI	Fournitures	Mise en service VPN, wifi et connexion 4 G pour télétravail	70400 HERICOURT	3 279,81 €
20/11/2020	M454/2020	SOPRASSISTANCE	Travaux	Réfection toiture CSIAG	70400 HERICOURT	35 416,67 €
23/11/2020	M455/2020	F&SI	Fournitures	Matériel informatique	70400 HERICOURT	3 260,49 €
26/11/2020	M468/2020	HEXACOM	Services	Elaboration dossier dde d'autorisation auprès CDACi pr création d'un cinéma	34830 CLAPIERS	4 750,00 €

- Ⓜ Contrat de location : NEANT
- Ⓜ Contrat d'assurance : NEANT
- Ⓜ Régies comptables : NEANT
- Ⓜ Dons et legs : NEANT
- Ⓜ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- Ⓜ Nouvelles actions en justice : Recours déposé par Que du Vent 70 contre la délibération du Conseil communautaire approuvant la mise en compatibilité du POS de Saulnot
- Ⓜ Conventions de formation du personnel : NEANT

Contrat de travail à durée déterminée : 11 Contrats de travail à durée déterminée du 17 octobre au 8 décembre 2020

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
CUISINE CENTEALE			
Remplacement	1	28H	1
MULTI ACCUEIL			
Remplacement	1	21H	1
EQUIPEMENTS SPORTIFS			
Remplacement	1	20H	1
	1	25H	1
PERISCOLAIRE			
Renfort activité	1	7H	1
Remplacement	1	17H	1
ECOLE DE MUSIQUE			
Remplacement	1	20H	1
	1	8H /20	1
Vacance emploi	1	5H /20	1
ORDURES MENAGERES			
Remplacement	2	35H	2

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

37

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°217/2020

Objet : Budget Annexe Transport - Décision Modificative N°2

Le Président expose qu'en date du 18 juin 2020 la CCPH a voté le Budget Annexe Transport, modifié par une 1^{ère} décision modificative le 05 novembre 2020. Il est nécessaire aujourd'hui de prendre une seconde décision modificative. Celle-ci concerne une régularisation d'écriture relative à une annulation de rattachement 2019, par émission d'un mandat au compte 6718 (Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion) pour 13 798 €.

Le chapitre 67 est crédité par prélèvement au chapitre 011.

En dépense de fonctionnement :

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

BP : 0,00 €	DM2 : + 13 798 € (Article 6718)	nouveaux crédits : 13 798,00 €
-------------	------------------------------------	--------------------------------

Chapitre 011 – : Charges à caractère général

DM1 : 355 570,00 €	DM2 : - 13 798 € (Article 611)	nouveaux crédits : 341 772,00 €
--------------------	-----------------------------------	---------------------------------

Ces ajustements n'entraînent pas de modification de l'équilibre des deux sections, qui pour le fonctionnement s'établit à 410 258,00 €, et pour l'investissement à 18 747,82 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°2 du Budget Annexe Transport 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020

Le Président,

